

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

Ministère de l'Economie, de la
Planification et de l'Aménagement du
Territoire



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

Ministry of Economy, Planning and
Regional Development

Etude sur la Traçabilité des Dépenses Publiques dans les secteurs de la Santé, de la Nutrition, de l'Eau-Hygiène-Assainissement et de l'Education

Rapport principal

Volet Eau-Hygiène-Assainissement

DECEMBRE 2019



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	iv
LISTE DES ENCADRES.....	iv
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	v
AVANT PROPOS.....	vii
RESUME EXECUTIF.....	viii
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE.....	11
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	11
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	11
1.2.1 Objectif général.....	12
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	12
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	12
1.3.1 Rapport de cartographie institutionnelle du secteur WASH.....	12
1.3.2 Les éléments de mise en œuvre de l'enquête PETS 3 volet WASH.....	16
1.3.2.1 Champ de l'étude et unités.....	16
1.3.2.2 Méthodes de collecte.....	16
1.3.2.3 Echantillonnage.....	16
1.3.2.3.1 Base de sondage.....	16
1.3.2.3.2 Plan de sondage.....	16
1.3.2.3.3 Taille et répartition de l'échantillon.....	17
1.3.2.3.4 Méthode de tirage de l'échantillon des communes.....	17
1.3.2.4 Les questionnaires.....	17
1.3.2.5 Méthode d'analyse.....	18
1.4 LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	18
CHAPITRE 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SECTEUR EAU-HYGIENE- ASSAINISSEMENT AU CAMEROUN.....	19
2.1 CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT.....	19
2.2 ORGANISATION DU SECTEUR EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT AU CAMEROUN.....	19
2.2.1 Présentation de la Politique du secteur de l'eau et l'assainissement au Cameroun.....	20
2.2.2 Présentation du cadre législatif, et règlementaire du secteur de l'eau-hygiène-assainissement.....	20
2.2.3 Présentation du cadre institutionnel du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.....	20
2.3 ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT EN 2017.....	23
CHAPITRE 3 : CADRE NORMATIF DE LA GESTION BUDGETAIRE EN 2017 AU CAMEROUN.....	25
3.1 PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT.....	25
3.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	28
3.3 DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LE CIRCUIT DE LA DEPENSE.....	31
2.3.1 Ordonnateurs principaux.....	31
2.3.2 Ordonnateurs secondaires.....	31
2.3.3 Ordonnateurs délégués.....	31
2.3.4 Autres intervenants.....	31

CHAPITRE 4 : TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR EAU-HYGIENE- ASSAINISSEMENT EN 2017	33
4.1 L'ALLOCATION BUDGETAIRE ET TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES RESSOURCES	33
4.1.1 Importance globale du WASH dans le BIP	33
4.1.2 Importance du budget alloué par type d'ouvrages dans le BIP WASH	35
4.1.3 Transparence dans la gestion des projets eau-hygiène-assainissement.....	38
4.1.3.1 Mécanismes utilisés par les gestionnaires pour rendre compte de leur gestion aux bénéficiaires	38
4.1.3.2 Difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'élaboration et la transmission des rapports de gestion.....	39
4.1.3.3 Connaissance des Maires sur les projets d'investissement gérés en ressources transférées	40
4.1.3.4 Archivage des dossiers techniques des ouvrages WASH	40
4.1.3.5 Entretien du circuit de la dépense des ouvrages WASH.....	40
4.2 TRAÇABILITE DE LA GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES EN 2017	40
4.2.1 Retrait des autorisations de dépenses.....	40
4.2.2 Du lancement de l'Appel d'Offres à l'attribution du Marché.....	41
4.2.2.1 Lancement et attribution des Marchés des projets WASH.....	41
4.2.2.2 Temps mis entre les différentes étapes de contractualisation	41
4.2.2.3 Economies budgétaires réalisées par la CPM.....	42
4.2.3 De l'engagement des ressources à la réception définitive de l'ouvrage.....	42
4.2.4 De l'ordonnancement au paiement des prestations	47
4.3 PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT EN 2017	47
4.4 FORCES ET FAIBLESSES DANS LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DESTINEES AUX SECTEURS EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT EN 2017	48
RECOMMANDATIONS	51
BIBLIOGRAPHIE	52
ANNEXES	I
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des principaux indicateurs.....	II
Annexe 2 : Liste des intervenants	III

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon du volet WASH.....	17
Tableau 2 : Différents types de questionnaires du volet WASH.....	18
Tableau 3 : Evolution du budget de l'assainissement de base dans le budget total de l'Etat (%).....	24
Tableau 4 : Financement de l'eau potable en milieu rural entre 2013 et 2017 (en milliers de FCFA).....	24
Tableau 5 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par mode de gestion et selon le type d'intervention en 2017 (en%).....	36
Tableau 6 : Proportion des projets Wash à délégation automatique et de leurs dotations par type de gestionnaire et selon le type d'intervention en 2017 (en %).....	36
Tableau 7 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par région et selon le type d'intervention en 2017 (en%).....	36
Tableau 8 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par type de Commune bénéficiaire et selon le type d'intervention en 2017 (en%).....	37
Tableau 9 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par Ministère et selon le type d'intervention en 2017 (en%).....	37
Tableau 10 : Répartition des autorisations de dépenses retirées par période selon le type de projets (en %).....	41
Tableau 11 : Temps moyen mis par les différentes étapes de passation de Marchés des projets Wash (en jours).....	42
Tableau 12 : Répartition des projets WASH engagés par période d'engagement et selon le type (en %)	43
Tableau 13 : Pourcentages de projets d'investissement (Wash) engagés n'ayant pas débutés en 2017 selon le type.....	43
Tableau 14 : Temps moyen mis par les différentes étapes d'exécution des travaux des projets Wash (en jours).....	44
Tableau 15 : Temps moyen entre la date de début des travaux dans l'ordre de service et celle effective (en jours).....	45
Tableau 16 : Temps moyen entre la fin des travaux et la date de fin dans l'ordre de service par type (en jours).....	45
Tableau 17 : Temps moyen entre la réception provisoire et l'engagement par type de projets (en jours).....	47
Tableau 18 : Taux d'exécution du budget des projets d'investissement (Wash) (en %).....	47

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Part du BIP WASH dans le BIP total par ministère (en %) _____	33
Graphique 2 : Part du BIP WASH dans le BIP selon la région (en %) _____	34
Graphique 3 : Part du BIP WASH dans le BIP selon le type de commune (en %) _____	34
Graphique 4 : Part du BIP WASH dans le BIP selon le mode de gestion des ressources (en %) _____	35
Graphique 5 : Répartition des projets Wash et leurs dotations par type d'intervention en 2017 (en%) _____	35
Graphique 6 : Répartition des Maires qui rendent compte de leur gestion selon le principal moyen de communication (en%) _____	39
Graphique 7 : Proportion d'ouvrages dont le dossier technique n'est pas archivé à la mairie (en %) _____	40
Graphique 8 : Economies budgétaires réalisées par la CPM sur les projets d'investissement (Wash) par type de projets (en % du budget alloué) _____	42
Graphique 9 : Pourcentages de projets d'investissement (Wash) engagés ayant débutés en 2017 avec retard selon le type _____	43
Graphique 10 : Pourcentages de projets d'investissement (Wash) engagés non réceptionnés définitivement selon le type _____	44
Graphique 11 : Temps moyen de traitement des dossiers d'engagement par le CF par type de projets (en jours) _____	46
Graphique 12 : Proportion des projets dont le temps moyen de traitement du dossier d'engagement par le CF est supérieur à 72 h (temps règlementaire) (en %) _____	46
Graphique 13 : Temps moyen mis entre la date de dépôt des décomptes et l'ordonnancement par types de projets (en jours) _____	47

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Les points forts du nouveau régime financier du 26 décembre 2007 _____	27
Encadré 2 : Procédure d'engagement d'une dépense publique _____	29
Encadré 3 : L'enchaînement des opérations de l'engagement comptable _____	30

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AD	Autorisation de dépense
AEP	Adduction d'Eau Potable
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BE	Bon d'engagement
BIP	Budget Investissement Public
BPHA	Bonnes Pratiques d'Hygiène et d'Assainissement
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAPI	Computed Assisted Personal Interviewing
CDE	Camerounaise des Eaux
CDMT	Cadre des dépenses à Moyen termes
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CNE	Comité National de l'Eau
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTE	Comité technique de l'eau
DAO	Documents d'Appels d'Offres
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
Fd1	Premier niveau de fuite
Fd2	Deuxième niveau de fuite
Fd3	Troisième niveau de fuite
Fd4	Quatrième niveau de fuite
FMI	Fonds Monétaire International
FOSA	Formation Sanitaire
INS	Institut National de la Statistique
IPPTE	Initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés
JP	Journal des projets
LF	Loi de Finances
MICS5	Multiple Indicators Cluster Survey
MINDCAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	Ministère de l'Economie, la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINFOP	Ministère de la Formation professionnelle
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINMAP	Ministère des Marchés publics
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Les organisations de la société civile
PAEPYS	Projet d'Alimentation en Eau Potable de Yaoundé à partir de la Sanaga
PANGIRE	Programme Hydraulique d'Urgence, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD	Plan Communale de Développement
PDHU	Plan Directeur de l'Hydraulique Urbain et péri-urbain
PDUE	Projet de Développement des Secteurs Urbains et de l'Approvisionnement en Eau
PETS	Public Expenditure Tracking Survey
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNAL	Stratégie Nationale d'Assainissement Liquide
TDR	Termes de référence
TTC	Titre de confirmation de créances
UNESCO	Organisation des Nations pour l'Education, la Sciences et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIP	Ventilated Improved Pit
WASH	Water, Sanitation and Hygiene / Eau-Hygiène-Assainissement

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère des Finances (MINFI) ainsi que les Ministères de la Santé (MINSANTE), de l'Education de Base (MINEDUB), des Enseignements Secondaires (MINESEC) et de l'Eau et de l'Energie (MINEE) du Cameroun ont décidé, au titre de l'année 2018, de conduire une étude sur la traçabilité des dépenses publiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'eau-hygiène-assainissement, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF. L'Institut National de la Statistique, dont l'une des missions est de rendre disponibles les données et les indicateurs statistiques nécessaires à la gestion économique et sociale, a été mis à contribution à l'effet d'assurer la coordination technique de ladite étude.

L'étude sur la traçabilité des dépenses publiques vise à fournir au gouvernement camerounais et aux partenaires intervenant dans les secteurs de la Santé, Nutrition, Education et WASH l'information nécessaire pour apprécier objectivement les performances de la dépense publique dans ces quatre secteurs au cours de l'exercice 2017. Cette étude fait suite aux deux premières réalisées en 2003/2004 et 2010 qui couvraient uniquement les secteurs de la santé et de l'éducation. L'étude PETS3 se veut plus ciblée dans la mesure des lignes budgétaires précises à suivre dans chacun des secteurs susmentionnés qui ont été sélectionnées. Aussi, il est important de souligner que l'étude PETS3 est réalisée dans un contexte marqué par le transfert de certaines compétences en matière d'éducation, de santé et de WASH, aux collectivités territoriales décentralisées.

L'étude a été menée avec la participation soutenue des ministères concernés à savoir le MINSANTE, le MINEDUB, le MINESEC, le MINEE et le MINDDEVEL, et des ministères transversaux qui interviennent dans le circuit de la dépense publique notamment le MINFI et le MINEPAT. En effet, tous ces ministères étaient fortement impliqués dans toutes les phases de l'étude, de la conception jusqu'à la publication des résultats.

Le Gouvernement remercie l'UNICEF pour son appui multiforme et permanent dans la mise en œuvre des politiques publiques au Cameroun. Le MINEPAT tient à remercier les acteurs de la chaîne de la dépense publique pour l'accueil réservé à ses équipes de collecte d'une part, et pour les informations fournies d'autre part.

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire**

RESUME EXECUTIF

Les analyses effectuées dans le cadre de l'étude PETS 3 – volet Eau-Hygiène-Assainissement - portent sur le budget d'investissement géré par les Communes, notamment les lignes relatives aux projets de construction de latrines, d'adductions d'eau potable et de forages. Lesdites analyses concernent les dysfonctionnements dans l'exécution de la dépense relative à ces lignes budgétaires.

Le circuit des ressources financières transférées aux Communes

Dans le cadre de la gestion décentralisée, les administrations sectorielles transfèrent aux Communes la gestion d'une partie de leurs ressources financières. Les Maires sont ordonnateurs de ces ressources transférées. Après la préparation du budget, les autorisations de dépenses sont éditées par le Ministère des Finances et mises à la disposition des contrôleurs financiers. Les ordonnateurs aussitôt informés de la disponibilité de leurs autorisations de dépenses doivent les décharger auprès du contrôleur financier. Un Appel d'Offres est alors lancé pour la sélection du prestataire. Un contrat de service est signé entre le gestionnaire et le prestataire sous condition du dépôt par ce dernier d'une caution remboursable après réception définitive. Par la suite, les dépenses sont éventuellement engagées, liquidées, ordonnancées et payées, le rôle du contrôleur financier étant d'assurer la conformité des documents et le respect des procédures. Le paiement des prestataires s'effectue via la Trésorerie générale ou les recettes municipales. Le contrôle et le suivi-évaluation de l'exécution physique du projet sont assurés par une équipe conjointe constituée des responsables du MINEPAT, du MINFI et du MINEE, avant, pendant et après la réalisation de l'ouvrage.

Allocations budgétaires

En 2017, 4% du budget d'investissement public est consacré à la construction de latrines, des adductions d'eau potable et de forages, dont un quart est géré par le Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Le transfert de ressources vers les Communes reste encore faible. Les projets à faible ressources financières sont transférés au niveau des Communes. En effet, 86% des projets de construction de latrines, des adductions d'eau potable et de forages ont été gérés en ressources transférées correspondant à 14,8% du budget alloué à ces projets.

Transparence dans la gestion des ressources

Les Communes estiment qu'il est nécessaire de rendre compte de la gestion des ressources transférées et qu'ils le font déjà auprès des populations principalement à travers des affichages et des cadres de concertations multi-acteurs. Cependant la redevabilité des Maires vis-à-vis de l'administration centrale est presque inexistante. En effet la quasi-totalité des Maires ne transmettent pas à la tutelle les rapports sur la gestion des ressources transférées. Les raisons évoquées par les Maires sont les retards dans la transmission des autorisations de dépenses et dans l'exécution des projets, le manque de renforcement des capacités du personnel impliqué dans le suivi de l'exécution des projets et l'élaboration des rapports.

L'archivage des dossiers techniques des projets n'est pas une pratique intégrée dans le fonctionnement de toutes les communes. En effet, 12% d'ouvrages n'ont pas de dossier technique archivé à la mairie. Ceci s'explique en partie par le fait que certains projets initialement affectés

aux Communes sont regroupés et gérés au niveau départemental. Dans ce cas, les informations d'ordre technique et financier sur le projet n'existent pas au niveau des mairies.

Respect des délais d'exécution

Les délais de passation des Marchés ne sont pas toujours respectés pour la construction des forages. En effet, 43% de ces projets mettent en moyenne un peu plus de 75 jours entre la publication de l'Appel d'Offres et la proposition d'attribution et 55% mettent en moyenne 36 jours entre la proposition d'attribution et la signature du contrat. Pourtant, le Code des Marchés publics pour ces deux délais prévoit respectivement 71 jours et 10 jours ouvrables.

La date butoir des engagements pour l'année considérée était le 30 novembre 2017. Au moins la moitié des projets de construction des forages sont engagés pendant la dernière semaine avant cette date butoir et 7% n'ont même pas été engagés.

La plupart des prestataires ne respectent pas les délais de livraison des travaux prévus conformément à leur contrat. En effet, un peu plus de trois prestataires sur quatre (77%) n'ont pas respecté la date de fin des travaux. Ils ont terminé les travaux en moyenne 97 jours après la date prévue. Près de 15 mois après leur réception provisoire, 11% des réalisations ne sont pas réceptionnées définitivement. Par ailleurs, 77% des projets réalisés en 2017 ont démarré avec un retard. Il s'est passé en moyenne 47 jours entre la signature du contrat et le début des travaux. Ce retard dans le démarrage des travaux est dû en grande partie au retard dans la notification des prestataires. En dehors de ces retards observés, certains projets (4%), pourtant engagés, n'ont pas débuté en 2017.

La réglementation prévoit 72 heures pour le traitement d'un dossier par le contrôleur financier. Pourtant, le temps moyen de traitement observé est de 18 jours, largement au-dessus de la norme prescrite. De plus, 64% de dossiers d'engagement traités par les contrôleurs financiers n'ont pas respectés cette norme.

Il a également été constaté que 75% des projets sont ordonnancés avant la réception provisoire. Cette pratique est en marge de la réglementation et constitue un dysfonctionnement.

Principaux problèmes identifiés et recommandations

L'identification des problèmes s'est faite à l'aide des questions posées aux responsables interviewés. Les problèmes qui ont été relevés sont les suivants :

- L'accès difficile à l'information de gestion de même que l'information statistique, conséquence (i) du refus, de l'absence ou de l'insuffisance d'archivage de l'information de gestion, (ii) de la faiblesse du sous-système d'information statistique et (iii) de l'appréhension que les enquêtés ont sur l'utilisation des données individuelles collectées par les structures en charge des statistiques ;
- La budgétisation des projets qui ne tient pas compte de certaines spécificités locales des prestations attendues (prix pratiqués dans une localité, niveau d'enclavement, etc.) ;
- L'arrivée tardive des autorisations de dépenses au niveau des communes qui a des répercussions sur les autres phases d'exécution du projet. Pour pallier à cette situation, les Maires entreprennent souvent de préfinancer certains projets ;
- Le non-respect des délais de livraison dû parfois au paiement tardif des décomptes des prestataires entraînant de ce fait l'abandon des chantiers par ceux-ci ;

- La non qualification de certaines entreprises qui soumissionnent aux Appels d'Offres rend lesdits appels infructueux ;

En rapport avec les dysfonctionnements observés et recueillis auprès des différents acteurs, les principales recommandations ci-après sont formulées :

- Intégrer dans les missions de vérification ou de contrôle le renforcement des capacités des responsables en matière de tenue des documents comptables et d'archivage de l'information de gestion ;
- S'assurer de l'effectivité de la passation de service technique avant la passation administrative lors du départ du Maire ou d'un responsable technique ou financier de la commune ;
- Rappeler l'exigence de la constitution des archives et de la documentation de gestion en vue de garantir la continuité des services publics en matière de gestion financière et comptable ;
- En plus de la mise en place ou le développement des systèmes d'information statistique, informatiser de façon systématique les procédures d'exécution du budget ;
- Prendre en compte lors de la budgétisation les spécificités locales des prestations attendues ;
- Rendre disponibles les autorisations de dépenses dans les délais raisonnables ;
- Payer les décomptes des prestataires dans les délais raisonnables ;
- Elaborer un fichier national des entreprises qualifiées (techniquement, financièrement, moralement) du secteur WASH ;
- Renforcer le dispositif de suivi et contrôle de l'exécution des projets WASH au niveau local en mettant l'accent sur le respect de tous les éléments contractuels ;
- Renforcer les capacités du personnel des mairies impliqué dans le suivi de l'exécution des projets et l'élaboration des rapports ;
- Veiller au respect des délais entre la signature des contrats et la date de signature de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère des Finances (MINFI) ainsi que les Ministères de la Santé Publique (MINSANTE), de l'Éducation de Base (MINEDUB), des Enseignements Secondaires (MINESEC) et de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) du Cameroun ont décidé, au titre de l'année 2018, de conduire une enquête de traçabilité des dépenses publiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'eau, hygiène et assainissement, avec l'appui de l'UNICEF.

Les études PETS sont une approche qui permet de suivre pas à pas le flux des ressources à tous les niveaux de l'administration (centrale, déconcentrée et décentralisée) afin de pouvoir quantifier la part des ressources budgétaires qui parvient effectivement aux prestataires finaux. En collectant et en comparant les données à plusieurs niveaux (depuis le gouvernement central jusqu'aux niveaux les plus périphériques comme les centres de santé et les écoles en passant par l'administration locale), le PETS permet de déterminer les ressources déviées de leurs destinations initiales.

Le Cameroun a entrepris deux études PETS dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La première opération du genre, PETS 1, commanditée par le Gouvernement, a été réalisée au Cameroun en 2003 et 2004, par l'Institut National de la Statistique (INS). Elle faisait partie des déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). La deuxième opération, PETS 2, s'est inscrite dans le cadre de la mise en application de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat qui a rendu disponible "la constitution financière du Cameroun". En rapport avec cette loi, qui consacre les principes de sincérité et de transparence dans la tenue des comptes publics, le PETS 2 se positionne comme un instrument de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ce régime financier.

Compte tenu de l'importance du volet gouvernance dans la politique du Gouvernement, soutenue par la gestion axée sur les résultats, il a été recommandé qu'une telle étude soit généralisée à tous les secteurs et domaines prioritaires et réalisée périodiquement, avec des outils de collecte allégés, pour évaluer l'efficacité de la dépense publique et le niveau de satisfaction des bénéficiaires. C'est suite à cette recommandation des autorités camerounaises que s'inscrit l'étude PETS 3, qui envisage d'élargir le champ aux secteurs de la nutrition et de l'eau-hygiène-assainissement, tout en maintenant les secteurs de la santé et de l'éducation.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les études PETS, promues à l'origine par la Banque Mondiale, permettent de suivre les traces des dépenses publiques dans un secteur donné, à travers divers niveaux administratifs (niveau central, régional, départemental, arrondissement/commune, unités prestataires, bénéficiaires) de circulation des ressources à l'effet de déterminer la part de ces ressources qui initialement allouées (humaines, financières, en nature), parviennent au prestataire final. Autrement dit, le PETS est une méthode utile pour détecter les goulots d'étranglement, la déperdition de fonds et les problèmes de déploiement des ressources humaines et des ressources en nature (personnel ou manuels).

1.2.1 Objectif général

L'étude PETS 3 - volet WASH - vise à fournir aux décideurs et aux partenaires intervenant dans le secteur du WASH, l'information nécessaire pour apprécier objectivement les performances de la dépense publique.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'étude a pour objectifs :

- i) d'évaluer la traçabilité dans la gestion des dépenses relatives à un certain nombre de lignes identifiées comme prioritaires, notamment les lignes relatives aux projets de construction de latrines, d'adductions d'eau potable et de forages ;
- ii) d'identifier les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés dans la gestion des ressources en espèces ou en nature.

1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

L'approche méthodologique de l'étude a consisté à élaborer, sur la base du rapport de cartographie institutionnelle du secteur WASH, les éléments de mise en œuvre de l'étude et analyser les résultats y relatifs.

1.3.1 Rapport de cartographie institutionnelle du secteur WASH

La cartographie institutionnelle du secteur WASH a permis d'identifier les ressources mobilisées, les moyens par lesquels ces ressources sont mobilisées et canalisées, les sources de financement, les types de transferts de ressources, les bénéficiaires ciblés, la structure de la hiérarchie des acteurs, les rôles et les responsabilités dans le processus d'exécution budgétaire. Il a également été question des critères, règles et mécanismes d'attribution des ressources, de la manière dont les fonds sont utilisés à divers niveaux de la chaîne des dépenses, des systèmes d'information et des mécanismes de reporting à chaque niveau de la chaîne, des enjeux et des défis pouvant affecter la qualité des services.

Plusieurs sources de financement concourent à la réalisation des projets d'assainissement ou d'approvisionnement en eau. Il s'agit notamment d'une partie du budget de certaines administrations, des financements extérieurs et fonds de contrepartie de l'Etat, de la dotation générale de décentralisation, des recettes communales soumises à péréquation, des ressources de coopération décentralisée et autres ressources propres.

Le budget des administrations sectorielles constitue la part la plus importante du financement des projets WASH. Ces administrations gèrent au niveau central une partie de ces ressources destinées aux investissements WASH, transfèrent ou délèguent une autre aux Mairies, à leurs délégations départementales ou régionales, ainsi que dans le compte d'affectation spéciale du MINEE. Une partie du budget de fonctionnement des administrations sectorielles est destinée aux missions de contrôle, de suivi-évaluation des projets du secteur.

Les Maires sont ordonnateurs des ressources transférées et les Délégués le sont pour les ressources en délégation automatique. Ces deux catégories de ressources sont mobilisées, canalisées de manière similaire. En effet, après la préparation du budget par les administrations sectorielles et son adoption par l'Assemblée Nationale, les autorisations de dépenses de crédit sont édités par les contrôleurs financiers régionaux ou départementaux ou par la Direction générale du budget. A ce

niveau, peuvent survenir des erreurs de montant ou d'assignation qu'il convient de corriger. Les ordonnateurs aussitôt informés de la disponibilité de leurs autorisations de dépenses se doivent de les décharger auprès du contrôleur financier. Un Appel d'Offres est alors lancé pour sélectionner un prestataire pour la réalisation de l'ouvrage. Pour les projets d'un montant supérieur ou égal à 5 millions, une CPM siège pour sélectionner le prestataire. A ce moment, un contrat de service est signé entre le gestionnaire et le prestataire pour la réalisation de l'ouvrage après dépôt par ce dernier d'une caution remboursable après réception définitive. Par la suite, les dépenses sont éventuellement engagées, liquidées et le paiement du prestataire éventuellement ordonnancées par le gestionnaire du crédit, le rôle du contrôleur financier étant d'assurer la conformité des documents et du respect des procédures à chaque étape de l'exécution budgétaire. Le paiement des prestataires s'effectue via la Trésorerie générale ou les recettes municipales. Le contrôle et le suivi-évaluation du projet sont assurés par une équipe conjointe constituée des responsables du MINEPAT, du MINFI et du MINEE, avant, pendant et après la réalisation de l'ouvrage.

Pour chaque département ministériel du secteur, le ministre est l'ordonnateur des ressources à gestion centrale destinées aux projets WASH. Les fonds de certains projets sont virés directement dans le compte d'affectation spéciale du MINEE. Dans ces deux cas, l'exécution de la dépense commence par la phase de contractualisation (sélection du prestataire par la CPM et signature du contrat de service), puis suivent l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement sous le contrôle du CF. Le paiement s'effectue exclusivement à la paierie du Trésor. Le contrôle et le suivi-évaluation de l'exécution du projet se fait avec une équipe conjointe MINEPAT, MINFI, MINEE.

Le Directeur des projets au MINEE est l'ordonnateur pour les projets WASH à financement extérieur et Fonds de contrepartie (FCP) de l'Etat. Pour les FCP, le mémoire de dépense doit être élaboré et envoyé au MINEPAT pour validation. Après validation, doivent suivre les étapes de contractualisation, d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement par l'ordonnateur sous le contrôle du CF. Le paiement des Fonds de contrepartie est effectué par la CAA via la paierie générale du Trésor ou une banque. Pour les FINEX, le paiement est effectué exclusivement par la CAA via une banque sur présentation des décomptes et du rapport d'activité. Le contrôle et le suivi-évaluation de l'exécution du projet se fait avec une équipe conjointe MINEPAT, MINFI, MINEE.

Le Maire est l'ordonnateur pour les projets financés par la dotation générale de la décentralisation. Les actes portant répartition et déblocage des fonds de dotation générale de la décentralisation sont signés par le Premier Ministre et transmis au MINFI pour mise en œuvre. Après déblocage des Fonds, le FEICOM se charge de mettre à disposition les liquidités dans les comptes des CTD. A partir de ce moment s'enchaînent les étapes classiques de contractualisation, engagement, liquidation, ordonnancement du paiement par le Maire sous le contrôle du CF. Le paiement est effectué par le receveur municipal. Le contrôle et le suivi-évaluation de l'exécution du projet se fait avec une équipe conjointe MINEPAT, MINFI, MINEE, MINATD (MINDDEVEL depuis mars 2018).

Une partie des recettes communales propres (recettes fiscales, autres recettes) ou des ressources issues de la coopération décentralisée peut être destinée à financer les projets WASH. L'exécution de la dépense pour cette catégorie de ressources débute par la contractualisation, puis l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement par le Maire sous le contrôle du CF, le paiement par le receveur municipal, le contrôle, le suivi-évaluation par une équipe conjointe MINATD, MINEPAT.

Les ressources à tous les niveaux de la chaîne des dépenses sont toutes financières et ne suivent aucune règle, aucun critère ou mécanisme de répartition ou d'attribution. Les bénéficiaires de ces projets sont les ménages, les établissements scolaires et les formations sanitaires.

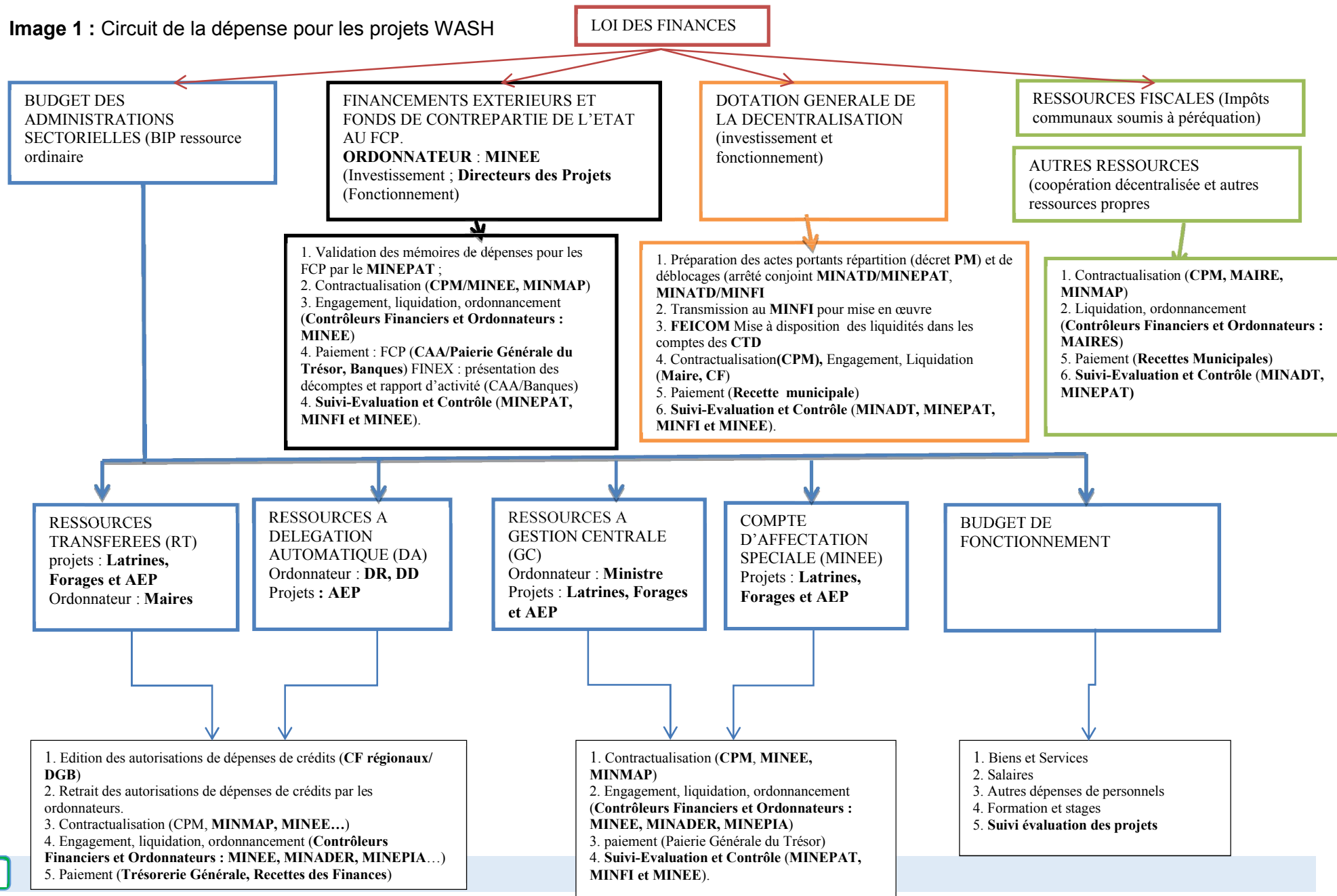
Le système d'information du secteur WASH s'articule autour de tous les acteurs de la chaîne de dépenses et les mécanismes de reporting autour des différents documents comptables et registres

d'enregistrements. Il s'agit notamment des registres administratifs, des fiches de décharge, des relevés bancaires, des documents officiels, des fiches de suivi-évaluation et divers rapports. Le système d'information et les mécanismes de reporting permettent d'organiser efficacement la collecte.

Quelques éléments pouvant entacher la qualité des services à divers niveaux d'exécution budgétaire ont été mis en exergue. Il s'agit notamment des éléments de gouvernance, comme le manque de transparence, la corruption, le non-respect des délais, l'absence de suivi et contrôle des réalisations, des contraintes matérielles, financières ou environnementales, l'absence de prestataire, la mauvaise évaluation des coûts du projet.

La schéma suivant est une illustration de la structure des ressources allouées au financement des projets d'assainissement et d'approvisionnement en eau, ainsi que du rôle et des responsabilités des différents acteurs intervenant dans la chaîne de la dépense.

Image 1 : Circuit de la dépense pour les projets WASH



1.3.2 Les éléments de mise en œuvre de l'enquête PETS 3 volet WASH

1.3.2.1 Champ de l'étude et unités d'observation

Le PETS 3 couvre tout le territoire national et concerne l'ensemble des administrations publiques intervenant dans le secteur WASH. Seules les ressources transférées et celles à délégations automatiques font l'objet de l'étude. Le champ de cette étude se restreint également aux lignes du BIP destinées à la construction des forages, à la réalisation/construction/extension des adductions d'eau potable (AEP), à la construction des latrines ou toilettes. Les projets de réhabilitation des ouvrages, de construction/réhabilitation de puits et le paiement des arriérés sont exclus de ce champ. Les unités d'observation sont constituées des structures publiques gestionnaires des ressources faisant partie du champ de l'étude (Communes, Délégations départementales et régionales de Ministères), des structures bénéficiaires de ces projets (établissements scolaires, formations sanitaires, ménages), des structures publiques de contrôle financier de la dépense publique (Contrôles de finances départementaux ou régionaux) et de contrôle technique (Commission de contrôle et de suivi-évaluation), des structures de paiement (recettes municipales, paierie générale, perception), des prestataires.

1.3.2.2 Méthodes de collecte

La collecte s'est déroulée par interview des responsables des différentes structures à enquêter et par consultation autant que possible des archives. Les interviews ont été transcrites sur support papier pour être saisis après la collecte. L'approche CAPI (Computed Assisted Personal Interviewing) a été testée mais s'est avérée inopérante.

1.3.2.3 Echantillonnage.

1.3.2.3.1 Base de sondage

De la réception provisoire d'un ouvrage à sa réception définitive, doit s'écouler au moins un an. En y additionnant la durée de réalisation de l'ouvrage et les retards dans l'exécution, la période idéale pour l'étude est l'année budgétaire 2017. Une période antérieure à 2017, à cause de l'effet mémoire, accroîtrait les biais dans les réponses. Le Journal des projets 2017 a été utilisé pour constituer la base de sondage. La base ainsi constituée est l'ensemble des projets du BIP 2017 appartenant au champ de l'étude et regroupés par commune. Cette base donne pour chaque projet, la région ainsi que la commune où le projet est localisé, une brève description, l'identifiant, le montant, le poste comptable, le type, le mode de gestion, le gestionnaire et l'administration responsable.

1.3.2.3.2 Plan de sondage

Le plan de sondage appliqué est de type aléatoire par grappes. La grappe dans ce cas est la commune en tant qu'unité géographique. Pour chaque région, on a tiré au premier degré les grappes (communes) et au second degré, dans chacune d'elles, on a recensé l'ensemble des projets concernés par le champ de l'étude. De même de la liste des projets, tous les contrôles de finance, les prestataires, les établissements scolaires, les délégations, les mairies, les FOSA concernés par ces projets sont recensés pour être enquêtés. Dans ce plan de sondage, les unités d'observation sont différentes des unités d'échantillonnage.

Pour s'assurer d'une distribution aléatoire et optimale de l'échantillon, le nombre de grappes par région est proportionnel à la *racine carrée* de sa taille en termes de nombre d'infrastructures de base (écoles publiques et FOSA publiques).

Ce plan de sondage a été guidé par la contrainte budgétaire. En effet, il réduit les coûts de déplacement et de logement du personnel de terrain, les coûts de suivi et de supervision de l'enquête. Elle permet également d'avoir des gains en termes de meilleure couverture mais des taux de réponse plus élevés. L'inconvénient de ce plan de sondage est la perte de précision des estimateurs.

1.3.2.3.3 Taille et répartition de l'échantillon

Le calcul de la taille de l'échantillon a été guidé par la contrainte budgétaire et d'amélioration de la précision des estimateurs. Elle a été évaluée à 50 communes, taille suffisante non seulement pour avoir des estimateurs de bonne qualité au niveau national mais aussi pour faire face à la contrainte budgétaire. Le tableau suivant présente la répartition de l'échantillon de PETS 3 pour ce qui est du volet WASH.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon du volet WASH

Unités statistiques		Adamaoua	Centre	Est	Extrême-nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Total
<i>Communes</i>		4	8	4	8	4	5	5	6	3	3	50
<i>Unités d'observation</i>	<i>Mairies</i>	4	8	4	7	3	5	5	6	3	3	48
	<i>Projets WASH</i>	12	35	4	10	1	9	1	18	19	6	115
	<i>Délégations départementales</i>	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	3
	<i>Délégations régionales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	<i>Contrôles de finance départementaux</i>	3	5	2	4	1	3	1	5	1	3	28
	<i>Contrôles de finance régionaux</i>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	<i>FOSA</i>	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	6
	<i>Ecoles</i>	4	0	1	0	1	3	0	2	2	2	15
<i>Etablissements d'enseignement secondaire</i>	1	1	0	0	0	1	0	1	0	2	6	

Source : Journal des projets 2017

1.3.2.3.4 Méthode de tirage de l'échantillon des communes

La méthode de tirage retenue est celle d'un tirage systématique à probabilité égale sur la base de la liste des communes. Le tirage s'est effectué dans chaque région indépendamment des autres. Le pas de tirage dans chaque région est égal au rapport entre le nombre de communes de la région et le nombre de communes à tirer. Les communes dans chaque région sont ordonnées de manière aléatoire avant le tirage. C'est la mise en œuvre d'un sondage aléatoire simple.

1.3.2.4 Les questionnaires

Un ensemble de six questionnaires a été élaboré pour le volet WASH : Mairie, Délégation, Contrôle des finances, Prestataire, Formations Sanitaires (FOSA), Etablissements scolaires. L'étude PETS 3 étant une opération à quatre volets en est un, dont le WASH, avec des unités d'observations concernant parfois plusieurs volets, ces questionnaires sont combinés à d'autres adressés aux unités d'observations identiques de manière à ce que à une unité corresponde un seul questionnaire.

Tableau 2 : Différents types de questionnaires du volet WASH

Questionnaires	Modules	Questions abordées
Mairie Délégation	Préalables à l'exécution budgétaire	Information préalable aux ordonnateurs, Retrait des AD, Transparence dans la gestion
	Exécution budgétaire	Exécution des Marchés, Exécution des travaux/Liquidation, Engagement, Ordonnancement, Paiement
Contrôle des finances	Budget d'investissement	Retrait des AD, Engagement, Ordonnancement
Prestataire	Pertes financières des prestataires	Montant dépensé indument
FOSA, Etablissements scolaires	Ouvrages fictifs	Effectivité des réalisations

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Les FOSA et les établissements scolaires concernés sont ceux qui abritent au moins un ouvrage géré par le Maire, le Proviseur/Directeur.

1.3.2.5 Méthode d'analyse

Les variables de gouvernance utilisées ont trait à l'accès à l'information, à la redevabilité, à l'archivage, à la corruption et aux retards dans l'exécution des projets.

L'analyse qualitative des goulots d'étranglements de l'exécution budgétaire s'est faite à partir de l'exploitation des rapports sur les questions ouvertes.

1.4 LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le questionnaire à adresser aux prestataires a été effectivement élaboré. Cependant, en l'absence d'une base de sondage des prestataires et du fait que la plupart des entreprises engagées dans les prestations WASH ne résident pas dans les communes où ils réalisent les ouvrages, les prestataires n'ont pas été enquêtés. Ce qui a rendu difficile l'estimation des pertes financières.

L'analyse qualitative, basée sur les questions ouvertes, a permis de déceler quelques goulots d'étranglement dans l'exécution budgétaire des projets WASH. Cependant en l'absence de données sur les pertes financières, aucune corrélation n'a pu être établie entre ces pertes et lesdits goulots d'étranglement.

Comme pour la plupart des études basées sur une collecte de données administratives, les taux de non-réponses se sont avérés élevés. Toutefois, les estimations des indicateurs ont été faites avec prise en compte du traitement des non réponses.

La méthode d'interview assistée par ordinateur était celle prévue au départ de l'étude. Elle s'est avérée inopérante. Ce qui a conduit à ressaisir les questionnaires après la collecte. Le chronogramme et les coûts ont ainsi été ajustés.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SECTEUR EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT AU CAMEROUN

2.1 CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT

Depuis le début des années 2000, le développement du secteur de l'eau-hygiène-assainissement au Cameroun s'intègre dans les différentes stratégies de développement du pays à travers : (i) le DSRP, (ii) la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 déclinée dans le DSCE (première décennie de la vision) et, (iii) les engagements internationaux relatifs aux OMD, puis aux ODD.

Sur le plan international, et dans le cadre de la coopération multilatérale, la ratification de l'agenda 2030 a permis au Cameroun de positionner le secteur de l'eau-hygiène-assainissement comme l'un des principaux secteurs devant permettre l'amélioration des conditions de vie des populations sans discrimination, notamment à travers l'ODD 6 qui vise à « *garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable* ».

Au niveau national, le développement du secteur de l'eau-hygiène-assainissement est marqué d'une part, par la contextualisation des ODD qui a permis de retenir sept cibles parmi les huit cibles internationales de l'ODD 6, tout en assurant leur prise en compte dans les nouveaux documents de planification du développement, et d'autre part par la poursuite de l'objectif prescrit dans le DSCE en ce qui concerne le domaine de l'eau. Il s'agit notamment de porter à 75% à l'horizon 2020 le taux d'accès des populations à l'eau potable. L'effet recherché étant d'améliorer l'accès des ménages et des entreprises à l'eau potable et à l'assainissement individuel et collectif en milieu urbain et rural. Depuis 2010, la mise en œuvre de l'ensemble des politiques dans le secteur de l'eau-hygiène-assainissement a permis de faire passer le taux d'accès à l'eau de 36,6% en 2010 à 53%¹ en 2017. Toute chose qui permet d'observer un net accroissement du niveau d'accès à l'eau potable depuis 2010, bien que le niveau demeure insuffisant au regard des objectifs fixés.

C'est dans ce sens que le contexte actuel de développement du secteur de l'eau-hygiène-assainissement est également marqué par la mise en œuvre de nombreux projets en vue de combler le déficit d'accessibilité à l'eau observé. Il s'agit entre autres: (i) de nombreux projets de forages, (ii) de l'achèvement de la première et deuxième phase du projet de renforcement et d'amélioration de l'alimentation en eau potable à Yaoundé (150 000 m³/j), (iii) des phases 1 à 5 du projet d'alimentation en eau potable dans 52 centres, (iv) du projet PAEPA MSU qui couvrait dix-huit (18) centres urbains, (v) du projet PAEPA-MRU qui a porté sur 125 communes, (vi) de la construction de la station de traitement de la Mefou à Nkolbisson (50 000m³/j). D'autres projets en cours permettront également d'améliorer l'accès à l'eau. Il s'agit du Projet d'Alimentation en Eau Potable de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS), d'une capacité de production estimée à plus de 400 000 m³/j d'eau potable ; et de la construction de 900 forages (PLANUT I) dans 09 régions du Cameroun dans l'ensemble et de la réalisation de 19 mini Adduction d'Eau Potable dans la région du Nord-Ouest, etc.

2.2 ORGANISATION DU SECTEUR EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT AU CAMEROUN

Les systèmes de gouvernance du secteur de l'eau-hygiène-assainissement au Cameroun comprennent les orientations politique, juridique et institutionnelle, au travers desquels les décisions sont prises et

¹ Rapport de mise en œuvre du DSCE au 30 juin 2018

mises en œuvre. La gouvernance donne des outils pour parvenir à un objectif final, celui de garantir le droit et l'accès des populations à l'eau et aux services d'assainissement.

2.2.1 Présentation de la politique du secteur de l'eau-hygiène-assainissement au Cameroun

Au niveau prospectif, plusieurs documents cadres et plans sectoriels servent d'outils à la définition de la politique de l'eau :

- la Lettre de Politique Sectorielle de l'Hydraulique Urbaine (avril 2007) ;
- la Lettre de Politique Sectorielle d'Assainissement Liquide (Avril 2011) ;
- la Politique Nationale de l'Eau adoptée techniquement ;
- la Politique d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement en Milieu Rural ;
- la Stratégie Nationale d'Assainissement Liquide, (août 2011) ;
- la Stratégie Nationale de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) et son guide de mise en œuvre, (novembre 2017).

2.2.2 Présentation du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'eau-hygiène-assainissement

Le cadre juridique national de la gestion des ressources en eau est encadré par les lois et décrets ci-après :

- la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau. La révision de cette loi est en cours de préparation au MINEE ;
- loi du N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- loi du N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- loi du N°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;

A ces textes législatifs, il importe d'y ajouter les textes réglementaires et spécifiquement les textes d'application de la loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau :

- le décret n°2001/216 du 02 août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement ;
- le décret n°2001/163/PM du 08 mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captages, de traitement et de stockage des eaux potabilisables ;
- L'arrêté 200/CAB/PM du 28 Novembre 2011 portant création d'un Comité National de Coordination et de suivi de l'initiative Water, Sanitation and Hygiene.

2.2.3 Présentation du cadre institutionnel du secteur de l'eau-hygiène-assainissement

La gestion du secteur de l'eau-hygiène-assainissement est une compétence partagée entre l'Etat et ses partenaires au développement. Celle-ci résulte de la multiplicité des usages de l'eau, de l'option de décentralisation de gestion de l'Etat, de l'intervention des acteurs non étatiques, des partenaires internationaux ou encore des exigences découlant de la bonne gouvernance des ressources en eau.

➤ **Les acteurs publics**

• **L'Etat central**

✓ **Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)**

Suivant le Décret N°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie, ses principales attributions sont :

- formuler la politique nationale de l'eau ;
- coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ;
- promouvoir l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement liquide des populations.

✓ **Les autres départements ministériels intervenant dans le domaine de l'eau**

Au sein de l'Etat, de nombreux autres départements ministériels sont concernés à des titres divers par les ressources en eau, en tant qu'utilisateur, pollueur, protecteur ou gestionnaire des risques liés à la ressource. Les principaux départements ministériels concernés par le WASH sont : le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et les Ministères de l'Education de Base et des Enseignements Secondaires.

• **Les Organes spécifiques**

✓ **Le Comité National de l'Eau**

Institué par la loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau, le Comité National de l'Eau (CNE) est un organe consultatif du Gouvernement qui a pour mission de donner des avis appropriés pour une meilleure définition des objectifs généraux et sur les orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau. Le Décret N° 2001 / 1161 / PM du 08 mai- 2001 fixe ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

✓ **Le Comité Technique de l'Eau**

Le Comité technique de l'eau (CTE) est un organe administratif qui a pour mission de coordonner les actions des principaux secteurs ministériels intervenant dans le domaine de l'eau.

✓ **Le Comité National de Coordination et de suivi de l'initiative Water, Sanitation and Hygiene (WASH)**

Placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Eau, le Comité a pour principale mission de définir les orientations stratégiques et le plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre des interventions WASH.

A ce titre, il est chargé :

- de coordonner les interventions des acteurs;
- de coordonner les appuis multiformes des bailleurs de fonds et ONG dans le cadre du WASH ;
- de suivre les indicateurs liés à l'Eau, à l'hygiène et à l'Assainissement et d'évaluer les engagements du pays en la matière;
- d'apporter un appui multiforme aux administrations concernées par les interventions WASH sur les grandes orientations du secteur;
- de faciliter la recherche de financement dans le cadre de l'exécution des interventions WASH.

✓ **La Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER)**

La CAMWATER est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances. La CAMWATER a pour objet la gestion des biens et droits affectés au service public de l'eau potable, ainsi que l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de l'eau potable en milieu urbain et périurbain. La CAMWATER est une société chargée du service public de l'eau potable et de l'assainissement au Cameroun.

✓ **Les Collectivités Territoriales Décentralisées**

Les Collectivités Territoriales Décentralisées sont d'importants acteurs dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au regard des attributions qui sont les leurs en la matière.

La Commune dont la mission principale est de promouvoir le développement local sur son territoire, assure des responsabilités importantes notamment dans le domaine de l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement. Ces responsabilités concernent aussi bien la gestion des infrastructures que leur financement ou leur renouvellement à travers un contrat de délégation de gestion du service de l'eau et l'assainissement entre la collectivité territoriale et l'Etat.

➤ **Acteurs privés**

• **Le Secteur privé**

Le secteur privé désigne l'ensemble des entreprises (individuelles ou sociétaires) intervenant dans le domaine des ressources en eau pour exécuter des marchés publics ou des marchés lancés par d'autres acteurs. Il assure traditionnellement la réalisation d'ouvrages hydrauliques, les prestations de services (études hydrauliques, gestion de points d'eau, maintenance des infrastructures hydrauliques), l'appui-conseil et la formation.

• **Les Organisations de la société civile**

Les Organisations de la Société Civile (OSC) désignent les ONG nationales ou internationales, les associations ainsi que les organisations communautaires de base (groupements, coopératives, etc.). Il s'agit des structures représentatives des populations qui ont un grand rôle à jouer en raison de leur proximité avec les populations locales. Ce sont essentiellement des associations regroupant les consommateurs d'eau.

➤ **Les Institutions internationales**

• **Les Institutions régionales**

Le Cameroun est membre de nombreuses organisations sous régionales qui interviennent dans le domaine des ressources en eau. La plus importante organisation sous régionale d'intégration économique est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

De manière spécifique, elle exerce les attributions suivantes dans le domaine des ressources en eau :

- favoriser l'harmonisation et l'intégration des politiques et législations nationales relatives aux ressources en eau ;
- susciter le développement d'orientations communautaires en termes de gestion de l'eau;
- contribuer au financement de la politique nationale de l'eau.

➤ **les Partenaires techniques et financiers**

Les Partenaires techniques et financiers désignent l'ensemble des sources multilatérales et bilatérales intervenant dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.

Cet appui consiste essentiellement en :

- l'assistance financière : le financement du secteur de l'eau est un défi énorme pour le Cameroun au regard de l'ampleur des investissements pour satisfaire les besoins des divers utilisateurs de la ressource ;
- l'assistance technique : elle vise à renforcer les capacités des institutions nationales en matière de gestion des ressources en eau (institutions étatiques, secteur privé et ONG).

2.3 ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT EN 2017

La prise en compte progressive de la problématique de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement liquide, tant au niveau international que national, est un indicateur de l'intérêt croissant que portent les pouvoirs publics dans ce secteur. Malgré les efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires au développement pour faciliter l'accès à l'eau potable et aux infrastructures améliorées d'assainissement, de nombreux défis restent à relever.

La proportion de la population ayant accès à l'eau potable en 2017 était estimée à 53% au Cameroun. D'après le Rapport de mise en œuvre du DSCE en 2017, le taux d'accès à un assainissement individuel amélioré quant à lui est passé de 37% en 2014, à 40% en 2017.

Sur le plan de l'offre, la capacité de production en eau installée en 2017 est de 730 000 m³/j. Les campagnes de branchements sociaux qui ont été organisées et ont permis de porter le nombre d'abonnés en milieu urbain à 427 902 en 2018.

Dans le cadre du Programme de coopération Cameroun-UNICEF 2013-2017, la mise en œuvre du volet WASH a montré des progrès vers l'atteinte des principaux résultats attendus. En milieu communautaire, environ 435 forages ont été construits/réhabilités au profit des populations, écoles et centres de santé/nutrition et près de 170 000 personnes sont desservies par des ouvrages d'AEP fonctionnels. Pour l'assainissement de base et/ou amélioré, ce sont près de 6 350 latrines qui ont été réalisées, dont 178 latrines à fosses ventilées (VIP : Ventilated improved pit) et équipées de lave-mains dans les écoles et 274 dans les centres de santé/nutrition. La population desservie par ces infrastructures est estimée à 41 300 personnes, avec 1 341 villages FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) sur 2024 déclenchés. En ce qui concerne la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, 600 communautés ont été touchées, soit environ 45 000 personnes dont 20 000 élèves ; près de 160 000 kits ont été distribués dont 2 000 kits d'hygiène aux femmes, 34 500 kits en situation d'urgence, et 46 000 kits aux enfants MAS (Malnutri Aigu Sévère). Malgré ces résultats encourageants, certaines activités à l'instar de celles portant sur la mise en place de l'approche « communes modèles » ont été mises en veille en raison de la survenance des crises humanitaires.

Pour ce qui est de la construction des ouvrages d'eau et d'assainissement, plusieurs administrations publiques bénéficient du BIP destiné à leur financement.. Entre 2013 et 2017, le pourcentage du budget de l'Etat alloué à l'assainissement de base connaît une tendance croissante.

Tableau 3 : Evolution du budget de l'assainissement de base dans le budget total de l'Etat (%)

Institutions	2013	2 014	2015	2016	2017
MINDEF	10 043	-	-	-	10 000
MINEDUB	297 500	322 000	182 000	294 000	322 000
MINESEC	166 500	189 000	99 000	225 000	261 000
MINSANTE	-	-	107 800	19 600	73 000
MINFOP	-	-	-	8 000	9 000
MINTOURL	4 500	-	4 500	25 000	-
MINHDU	-	550 000	50 000	50 000	-
MINEE	40 000	875 000	6 930 000	4 230 000	3 441 000
TOTAL	518 543	1 936 000	7 373 300	4 851 600	4 116 000
Total budget de l'Etat	3 236 000 000	3 212 000 000	3 746 600 000	4 234 700 000	4 373 800 000
Part de l'assainissement de base dans le budget de l'Etat (en %)	0,0160	0,0603	0,1968	0,1146	0,0941

Source : BIP Etat 2013 à 2017

Au cours de l'exercice budgétaire 2017, l'Etat a alloué pour le sous-secteur eau potable en milieu rural, environ 1,74 % de son budget, soit un montant de 76 246 903 000 FCFA, montant en baisse de 36% par rapport à l'exercice budgétaire 2016.

Tableau 4 : Financement de l'eau potable en milieu rural entre 2013 et 2017 (en milliers de FCFA)

Désignation/Année	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Autres Ministères	1 348 472	3 050 800	2 912 200	4 030 750	5 841 229
Total MINEE	65 195 171	12 720 700	16 424 818	131 592 169	70 405 674
Financement extérieur	59 000 000	-	18 500 000	48 600 000	6 825 000
Budget de l'Etat hors Financement extérieur	66 543 643	15 771 500	19 337 018	135 622 919	76 246 903
Budget total de l'Etat	3 236 000 000	3 212 000 000	3 746 600 000	4 234 700 000	4 373 800 000
Part du budget alloué aux AEP en milieu rural dans le BIP (en %)	2,06	0,49	0,52	3,20	1,74
Part du Financement extérieur sur le financement total de l'AEP en milieu rural (en %)	88,66	-	95,67	35,83	8,95

Source : BIP Etat 2013 à 2017

CHAPITRE 3 : CADRE NORMATIF DE LA GESTION BUDGETAIRE EN 2017 AU CAMEROUN

La dépense publique est l'ensemble des dépenses réalisées par l'Etat et ses démembrements. Leur financement est principalement assuré par les recettes publiques. Après la préparation du budget par les structures compétentes, la dépense est effectuée dans les différentes administrations suivant une réglementation, la nomenclature budgétaire et des rubriques bien déterminées.

Face aux soucis de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, de la gouvernance et de la transparence institutionnelles, réafimés à travers les documents nationaux de planification et de politique, il est important pour le Gouvernement de bien maîtriser le circuit de la dépense publique en général et en particulier, ceux des secteurs prioritaires que sont l'éducation et la santé. Il s'agit d'une démarche qui vise à gérer efficacement les ressources publiques pour améliorer les conditions de vie des citoyens.

3.1 PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT

La préparation du budget en 2017 au Cameroun s'est déroulée dans les perspectives de l'arrimage au régime financier édicté par la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007. Ce régime renforce les pouvoirs des ordonnateurs et met en exergue leur responsabilité caractérisée par l'impartialité, l'imputabilité, la transparence à travers la production d'un compte administratif et d'une comptabilité patrimoniale et analytique. Il prescrit l'approche programme dans la préparation du budget à présenter sous la forme de programmes et projets, mais aussi la pluri-annualité dans la conception et l'exécution de chaque programme.

La préparation du budget veille à l'alignement des projets retenus sur les engagements nationaux et internationaux (conventions), les aspirations de développement local des populations, les Stratégies Sectorielles de l'eau et de santé, ainsi que les directives de la feuille de route prescrites chaque année par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La préparation du budget au Cameroun se déroule en plusieurs phases aussi importantes les unes que les autres.

Phase 1 : Cadrage macro-économique et budgétaire

Il commence généralement au courant du mois de février et permet de poser les bases de l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) central.

Le CDMT central détermine les enveloppes indicatives de ressources financières que l'Etat est susceptible de mobiliser pour chaque ministère et institution. Cette enveloppe indicative est déclinée respectivement en allocation pour l'investissement et le fonctionnement.

Phase 2 : Elaboration des CDMT ministériels

Après le cadrage macro-économique et budgétaire, des cadres de dépenses à moyens termes sont élaborés au niveau ministériel. Il s'agit pour les décideurs, après la revue annuelle des programmes sectoriels (SSE) au deuxième trimestre avec les Partenaires Techniques et Financiers, de fixer des limites des dépenses globales et ministérielles qui correspondent le mieux

aux objectifs globaux de développement. Cette opération qui se déroule essentiellement au premier semestre de l'année conduit à des programmes réalistes à financer ou à maturer selon sa note de politique ministérielle.

Phase 3 : Pré-conférences budgétaires

Les différentes administrations publiques sont invitées à faire une évaluation à mi-parcours de l'exécution de leurs budgets et à exprimer les besoins pour l'exercice à venir, les difficultés rencontrées, les niveaux d'avancement des programmes et des projets et les principales avancées dans l'exécution locale. Cette phase se déroule au courant du mois de juillet.

Phase 4 : Cadrage budgétaire

Il se tient au courant du mois d'août et consiste à ajuster les besoins exprimés par les départements ministériels au nouveau cadrage des ressources. Cette phase permet de notifier les enveloppes budgétaires aux ministères et d'engager les ajustements itératifs des programmes et projets.

Phase 5 : Conférences budgétaires

Elles se déroulent au courant du mois de septembre et aboutissent à la présentation par chapitre budgétaire des objectifs prioritaires de l'année concernée et du portefeuille des programmes et projets, avec des propositions de dotations budgétaires dans le projet de loi de finances.

Phase 6 : Derniers arbitrages

Sur propositions du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, les derniers arbitrages réalisés au cours du mois de septembre permettent au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de communiquer aux différents départements ministériels, les enveloppes budgétaires annuelles définitives.

Phase 7 : Le projet de loi de Finances

La loi de finances prévoit et autorise, chaque année, l'ensemble des ressources et charges de l'Etat en déterminant leur nature, leur montant, leur affectation et en fixant leur équilibre, dans les conditions prévues par la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime financier de l'Etat.

Sous l'autorité du Président de la République, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement coordonne la préparation du projet de loi de finances, assurée par le Ministre chargé des finances, en concertation avec les organes constitutionnels, les ministres ou les responsables de services concernés.

Le projet de loi de finances soumis par le Gouvernement à l'examen de l'Assemblée Nationale, doit être déposé au bureau du parlement au plus tard 15 jours avant le début de la session parlementaire. Le parlement dispose d'un délai de 20 jours à compter de l'ouverture de la session budgétaire pour se prononcer définitivement sur la loi de finances.

Encadré 1 : Les points forts du nouveau régime financier du 26 décembre 2007

Articulé autour de onze points, le projet de loi portant régime financier de l'Etat va essentiellement consacrer l'introduction des programmes, ce que les spécialistes en matière de développement n'hésitent pas à appeler "plans quinquennaux", au cas où leur durée est fixée à cinq années. Mais, il y a également d'autres nouveautés qui augurent de la volonté de modernisation de la gestion de la fortune publique, pour l'amélioration du mieux-être des citoyens. Ainsi, le projet de loi en examen, pourrait permettre :

- la réaffirmation des règles classiques des finances publiques : le projet de loi consacre les principes classiques que sont l'annualité, l'unité, la spécialité et l'universalité. De même, l'énumération des ressources et des charges est précisée, comme l'est le contenu de la loi de Finances, lequel comporte deux parties distinctes, des matières obligatoires, des domaines facultatifs comme les dispositions fiscales. Le texte maintient les budgets annexes, les comptes spéciaux et les fonds de concours.

- l'introduction de nouveaux principes des finances publiques : à cet effet, le projet de loi définit la notion de déficit et le principe de son autorisation par le Parlement. Ceci participe du principe moderne de la saine gestion des finances publiques.

Ensuite, le texte en étude consacre le principe de "transparence", avec pour corollaire, la déconcentration du processus budgétaire, la facilitation de l'accès du public à l'information, l'affirmation du rôle du Parlement dans le nouveau processus budgétaire, un cadre de suivi et d'évaluation du budget et une comptabilité publique modernisée. Enfin, le texte de loi consacre le principe de la "sincérité" qui se traduit dans les prévisions budgétaires, la délimitation du périmètre budgétaire et la présentation des comptes de l'Etat.

- une classification des opérations budgétaires plus conforme à la nomenclature budgétaire : le projet de loi maintient la présentation des crédits par chapitre, section, article et paragraphe, en vigueur depuis 2003.

- l'introduction des programmes : il s'agit d'un choix fondamental destiné à introduire la logique des programmes fondés sur des objectifs, assortis des indications de performance. Ainsi, les programmes permettront de mesurer l'efficacité et surtout les finalités des dépenses publiques. L'enjeu ici est essentiel, il se décline en termes de dynamique, de responsabilité des services publics et de démocratie. Car, les programmes permettront par-dessus tout de mieux assurer la cohérence de l'action publique par la mise en place du contrôle de gestion à tous les niveaux.

- la création de plusieurs catégories d'ordonnateurs et l'accroissement de leurs responsabilités : le texte en étude crée plusieurs catégories d'administrateurs, de même qu'il introduit la notion d'administrateurs ou de gestionnaires. Il détermine les types de sanctions encourues et accorde aux ordonnateurs une latitude dès l'affectation des dotations dans la limite de 20% des crédits ouverts.

- la transparence dans les outils de gestion : dans le souci de clarifier les règles de gestion, l'arrêt des engagements et des ordonnancements est précisé, autant que le traitement des dépenses liquidées non ordonnées en fin d'exercice.

- la régulation budgétaire : le texte rappelle la responsabilité du ministère en charge du budget dans la mise en place des outils de régulation visant à l'adéquation entre les recettes et les dépenses budgétaires.

- Le contrôle parlementaire rénové : les délais et les conditions d'examen des lois de finances. Le droit est ainsi reconnu au Parlement de se prononcer sur les politiques gouvernementales, à travers l'examen des programmes, avant d'examiner les moyens devant concourir à la réalisation de ceux-ci.

- la juridiction des comptes : les compétences de la Chambre des comptes de la Cour suprême seront réaffirmées.

- l'amélioration du cadre comptable : une triple comptabilité budgétaire, générale et analytique sera mise en place, pour le suivi et l'évaluation des programmes.

Si la loi est votée et promulguée, le processus de sa mise en œuvre devra s'achever le 1er janvier 2012, date prévue pour son entrée en vigueur dans son intégralité. Autrement dit, une période transitoire de cinq ans devra être instituée pour permettre aux différents acteurs de s'approprier le nouveau mode de gestion publique.

Phase 8 : Adoption, validation et promulgation du budget

Le projet de loi est examiné par l'Assemblée Nationale. Chaque ministre passe devant les députés pour défendre son enveloppe budgétaire. Au terme de cet exercice, le budget de l'Etat est voté et soumis au chef de l'Etat pour promulgation. C'est après sa promulgation qu'il devient exécutoire.

3.2 EXECUTION BUDGETAIRE

L'exécution du budget de l'Etat commence par la signature de la lettre circulaire du MINFI portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle du budget de l'Etat et des organismes subventionnés. Par la suite, il y a le lancement au niveau central et dans les régions d'une campagne d'explications du contexte, des enjeux et des innovations pour la nouvelle année budgétaire. Après le lancement du budget, il s'en suit l'acheminement des autorisations de dépenses dans les régions ainsi que d'autres supports (journal des projets, carnets de bons de commande, carnets de bons d'engagement, etc.). Cette phase est accompagnée par le chargement du budget dans le système informatique des contrôles financiers.

Le circuit de la dépense publique

La procédure d'exécution de la dépense publique comprend quatre étapes dont trois relèvent de l'ordonnateur (engagement, liquidation et ordonnancement) et une du comptable (paiement).

Etape 1 : Engagement juridique de la dépense

C'est un acte passé en vue de l'exécution d'un projet susceptible d'entraîner une dépense (marché signé, bon de commande, ordre de mission, contrat de loyer, etc.). Il est important de souligner que la dépense peut être engagée tant au niveau des services centraux du ministère qu'au niveau des services déconcentrés. Une attestation de situation de stocks doit être préalablement établie avant de passer une commande.

La procédure d'engagement est différente pour l'un ou l'autre niveau. Elle peut être accélérée pour des cas d'urgence ou alors suivre son cours normal.

Encadré 2 : Procédure d'engagement d'une dépense publique

i) La procédure normale

• Au niveau des services centraux

Annuellement, il y a au préalable l'établissement d'une liste des prestataires agréés par le chef de département ministériel suite à leur demande d'offre de services.

Le prestataire agréé présente deux pièces importantes à l'administration bénéficiaire notamment une facture proforma et un dossier de situation fiscale et administrative. Il peut également être demandé un dossier technique. Dès réception et validation de ces pièces, l'on procède dans l'ordre aux sept opérations suivantes :

- 1. l'émission d'un bon d'engagement (BE) par le gestionnaire des crédits auquel est joint le dossier constitué par le prestataire. Il précise la dépense à effectuer et le nom de son bénéficiaire ;*
- 2. l'enregistrement du BE sur les fiches de contrôle des engagements du gestionnaire des crédits ;*
- 3. le visa du service émetteur du BE ;*
- 4. le visa du contrôle financier après le contrôle de la régularité de la dépense, des prix, des pièces, etc.;*
- 5. la transmission du dossier d'engagement au service compétent (contrôle financier) de la Direction Générale du Budget du MINFI qui (i) effectuent la saisie informatique pour la comptabilisation des engagements et (ii) émettent une autorisation de dépense (AD) /Titre de confirmation de créances (TTC) qui vaut autorisation de commande ;*
- 6. l'autorisation de dépense éditée est retournée à l'ordonnateur via le Contrôleur financier ;*
- 7. le gestionnaire reçoit enfin une autorisation de dépense et peut alors confirmer la commande au fournisseur par un ordre de services.*

• Au niveau des services déconcentrés

Au niveau des services déconcentrés, le BE porte la dénomination de Bon de Commande (BC), les contrôles préalables sont exercés par le Contrôleur financier local qui peut être régional, départemental ou un sous-préfet selon la circonscription dans laquelle la structure se trouve. Le visa du comptable assignataire vaut une autorisation de dépense et autorise le fournisseur à exécuter la commande qu'il a reçue.

ii) Les procédures accélérées

Il est normalement prévu pour certaines catégories bien délimitées de dépenses spécifiques ou en cas d'urgence avérée, des procédures simplifiées qui concentrent en une phase unique l'engagement, la liquidation et l'édition d'un titre de paiement. Tel est par exemple le cas des dépenses engagées sur les financements PPTTE dans les secteurs santé et éducation.

Que ce soit la procédure accélérée ou la procédure normale, le principe de constatation du service fait veut que lorsque la commande est confirmée au prestataire, que celui-ci l'exécute et la livre au service bénéficiaire en prenant le soin de l'accompagner de la facture définitive. Un contrôle des livraisons doit être opéré par le bénéficiaire du produit (biens ou services) pour vérifier leur conformité (quantité, prix unitaires, nature et qualité) à la commande et les prendre en inventaire pour assurer une bonne gestion des biens acquis par l'Etat.

Etape 2 : La liquidation de la dépense (engagement comptable)

Il s'agit de l'opération qui consiste à déterminer le montant exact et définitif de la créance que le prestataire de services détient sur l'Etat après avoir exécuté la commande qu'il a reçue.

Encadré 3 : L'enchaînement des opérations de l'engagement comptable

L'enchaînement des quatre opérations est le suivant :

- 1. Le gestionnaire prend possession de la commande ;*
- 2. Une commission de réception incluant le comptable-matières intervient pour constater, par rapport aux commandes et aux pièces justificatives produites, l'effectivité et la conformité aux prestations demandées par le gestionnaire ;*
- 3. Le contrôleur financier reçoit le dossier, procède aux vérifications nécessaires, vise le dossier, et le transmet aux services de la Direction Générale du trésor ;*
- 4. Le Trésor : (i) procède aux contrôles de sa compétence qui peuvent donner lieu à rejets, (ii) déduit du montant de la facture le montant des taxes dues par le prestataire et, le cas échéant, précompte les dettes fiscales du prestataire, (iii) procède à la liquidation et à la comptabilisation informatique des factures et (iv) transmet à la DGB la liste des BE considérés comme bons à payer aux montants nets déterminés par la liquidation.*

Cette procédure suit deux circuits selon l'importance de la dépense :

- 2. pour les dépenses de faible montant (jusqu'à 200 000 FCFA), le comptable-matières établit et signe un procès-verbal de réception et de certification du service fait et assure la conservation et la protection des biens livrés ainsi que leur distribution contrôlée aux destinataires finaux.*
- 3. Pour les dépenses plus importantes (plus de 200 000 FCFA), les opérations ci-dessus sont réalisées par la commission de réception. Cette procédure s'applique pratiquement à toutes les dépenses relevant du BIP.*

Dans le cas des dépenses d'investissement relatives à la réalisation d'équipements ou d'infrastructures, il doit être également procédé à un contrôle des travaux. Les projets de devis et de contrats, de même que les décomptes et factures doivent être visés par les services techniques compétents du Ministère des Travaux Publics (MINTP) pour les constructions neuves, les travaux et ouvrages routiers ; du Ministère du développement urbain et de l'habitat (MINDUH) pour les travaux urbains de réfection, de restauration et la réhabilitation ; du Ministère des finances (MINFI) pour le matériel informatique et le Ministère des Domaines et des Affaires foncières (MINDAF) pour les véhicules.

Etape 3 : L'ordonnancement de la dépense

La loi portant régime financier de l'Etat est entrée en vigueur en 2013. Conformément à cette loi, c'est l'ordonnateur qui ordonnance la dépense en établissant l'ordre de paiement qui est transmis au Trésor pour exécution.

Etape 4 : Le paiement de la dépense

Le Trésor public reçoit pour paiement les avis de crédits ou de bons transmis par les ordonnateurs. En fonction des disponibilités de la trésorerie, le Trésor public établit un programme de paiement.

3.3 DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LE CIRCUIT DE LA DEPENSE

En matière de recettes budgétaires produites par les administrations et les responsables des administrations fiscales, il existe deux catégories d'ordonnateurs : l'ordonnateur principal (Ministre chargé des finances) et les ordonnateurs délégués (chefs de départements ministériels et assimilés).

S'agissant des dépenses publiques, il existe trois catégories d'ordonnateurs : les ordonnateurs principaux, les ordonnateurs secondaires et les ordonnateurs délégués.

2.3.1 Ordonnateurs principaux

Il s'agit des chefs de départements ministériels ou assimilés (les directeurs généraux et directeurs des établissements publics administratifs, etc.) et les présidents des organes constitutionnels (Assemblée Nationale et Sénat).

2.3.2 Ordonnateurs secondaires

Il s'agit des responsables des services déconcentrés de l'Etat qui reçoivent les autorisations de dépenses des ordonnateurs principaux (ex. délégués régionaux et départementaux des ministères).

2.3.3 Ordonnateurs délégués

Ils sont désignés par les ordonnateurs principaux ou secondaires pour des matières expressément définies. Cette délégation prend la forme d'un acte administratif d'un ordonnateur principal ou secondaire. Exemple : les chefs d'établissements scolaires.

2.3.4 Autres intervenants

D'autres intervenants accompagnent les trois catégories d'ordonnateurs ci-dessus dans l'exécution des Marchés.

Commissions de passation des Marchés

Dans la réglementation actuellement en vigueur, chaque administration ou institution, en tant que démembré de l'Etat est dotée d'une Commission de Passation des Marchés qui est un organe d'appui technique placé auprès des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués pour la passation des Marchés publics dont le montant est supérieur ou égal à 5 millions de FCFA.

Contrôleurs des finances

Les contrôleurs financiers sont placés auprès des ordonnateurs centraux et locaux déconcentrés, des ordonnateurs territoriaux et des établissements publics. Ils assurent le contrôle concomitant de la légalité et de la régularité des dépenses publiques au stade des engagements. Ils contrôlent ainsi l'accréditation des gestionnaires et des comptables matières, la régularité des Marchés et des décomptes, le suivi et l'apurement des régies d'avance. De manière générale, il contrôle les engagements comptables et les engagements juridiques. Ils ne sont pas juges de l'opportunité de la dépense.

Au niveau des arrondissements qui ne se trouvent pas dans les chefs-lieux de région ou des chefs-lieux de département, les sous-préfets jouent le rôle de contrôleur financier.

Aux niveaux régional, départemental et d'arrondissement, le contrôle financier couvre toutes les administrations.

Services du MINEPAT

Les services du MINEPAT assurent le suivi de l'exécution du budget d'investissement public, à travers la tenue des comités locaux de suivi.

Direction Générale du Budget du MINFI

Elle exerce la supervision des contrôles financiers. Elle assure également le contrôle financier des administrations non pourvues de structure de contrôle.

Agent en charge des opérations de la comptabilité-matière

Dans le schéma de référence, la comptabilité matières permet d'assurer la bonne gestion (conservation et traçabilité) des biens de toute nature et notamment les biens fongibles ayant une valeur commerciale acquis sur fonds publics. Elle repose donc sur l'identification et la localisation des biens (le marquage et la prise en inventaire) et sur des procédures rigoureuses d'affectation, de mise en consommation ou de mise en réforme. L'agent en charge de la comptabilité-matières est désigné par l'ordonnateur et astreint, sous son autorité, à la production d'un compte en matières.

Maîtres d'ouvrage délégués

Il s'agit essentiellement des autorités administratives (gouverneurs, préfets, sous-préfet).

Autres intervenants

- Les ingénieurs et structures de contrôle du MINTP, du MINDUH, du MINFI, du MINDCAF, du MINPOSTEL ou du MINEE selon les cas ;
- Les fournisseurs /prestataires de services : Ils ne sont pas à proprement dit un maillon de la chaîne des dépenses, mais leur rôle transversal est déterminant. En effet, ils assurent la prestation des services ou la livraison des produits, objet de la dépense publique et qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

CHAPITRE 4 : TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT EN 2017

De façon générale, la traçabilité des dépenses publiques suit le cheminement du flux des fonds publics et des ressources matérielles provenant du gouvernement et autres donateurs, allant de la hiérarchie administrative aux ordonnateurs. Toutefois, s'agissant du PETS3, quelques lignes ont été ciblées pour faire l'objet du suivi.

Ce chapitre s'intéresse à la transparence et la traçabilité de la gestion des ressources dans le secteur eau-hygiène-assainissement notamment les ressources destinées aux projets d'investissement.

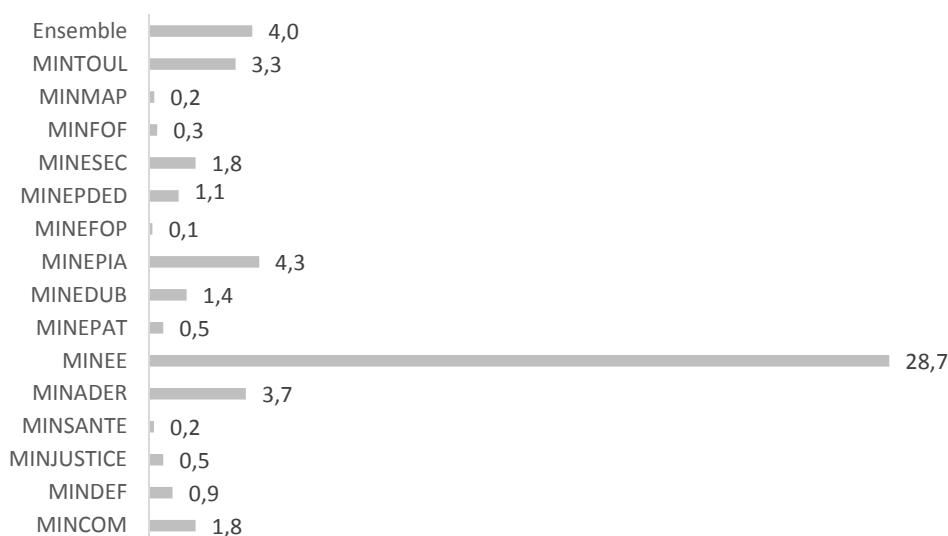
4.1 L'ALLOCATION BUDGETAIRE ET TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES RESSOURCES

4.1.1 Importance globale du WASH dans le BIP

Au cours de l'exercice budgétaire 2017, quinze (15) départements ministériels ont reçu des allocations budgétaires sous forme de BIP pour au moins un projet dans le secteur du WASH. Dans l'ensemble, 4% du BIP 2017 est consacré aux projets d'investissement WASH. Ces projets concernent notamment la construction des latrines, la construction des adductions d'eau potable, des forages et des puits.

Toutes les administrations n'ont pas la même propension à réaliser des projets dans le domaine de l'eau-hygiène-assainissement. Le MINEE est le département ministériel où la part du BIP consacrée au WASH est la plus élevée, soit environ 28,7% de son BIP. Ce département ministériel est suivi respectivement par le MINEPIA (4,3%), le MINADER (2,7%) et le MINTOUL (3,3%). La part élevée du MINEPIA résulte de l'usage mixte des projets d'adduction d'eau potable destinée à la consommation humaine, le bétail et la fabrication des produits de consommation ç linstar du lait.

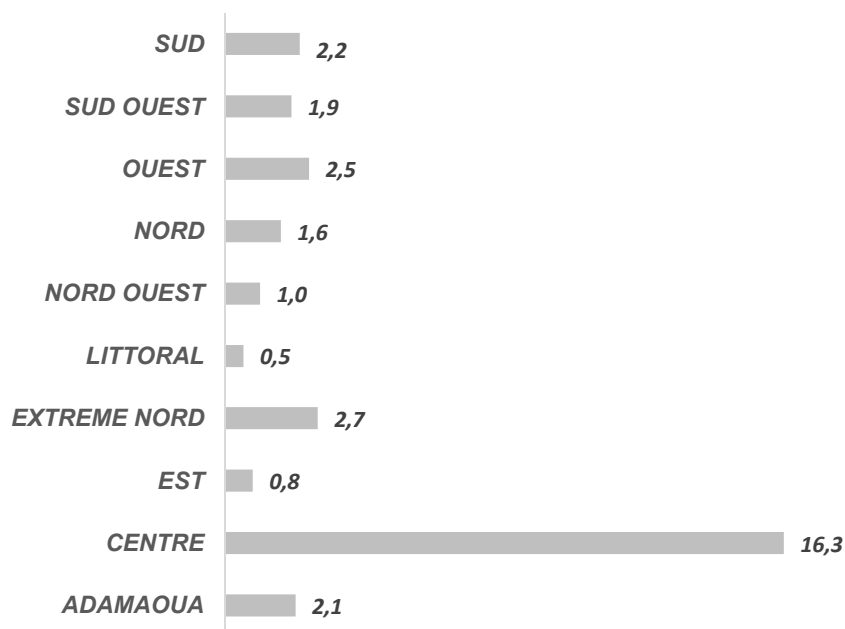
Graphique 1 : Part du BIP WASH dans le BIP total par ministère (en %)



Source : BIP 2017

En 2017, la part du WASH dans le BIP dans la région du Centre est de 16,3%, soit au moins six fois plus élevée que pour toute autre région. Le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs (PAEPYS) représente à lui seule 9,8% du BIP dans la région du Centre.

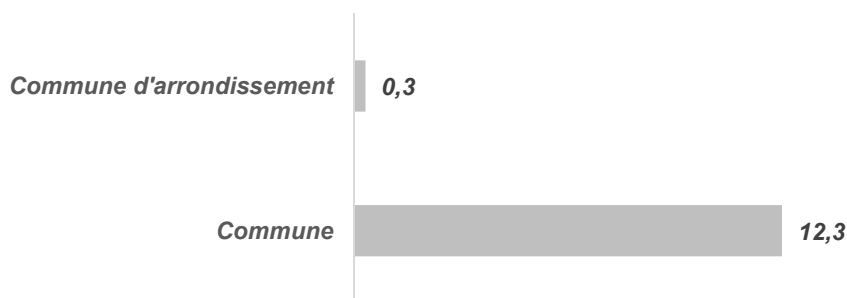
Graphique 2: Part du BIP WASH dans le BIP selon la région (en %)



Source : BIP 2017

Toutes les communes d'arrondissement sont des zones fortement urbanisées et consacrent une part quasiment nulle (0,3%) de leur BIP aux projets WASH. Les autres communes en consacrent en moyenne 12,3% de leur budget.

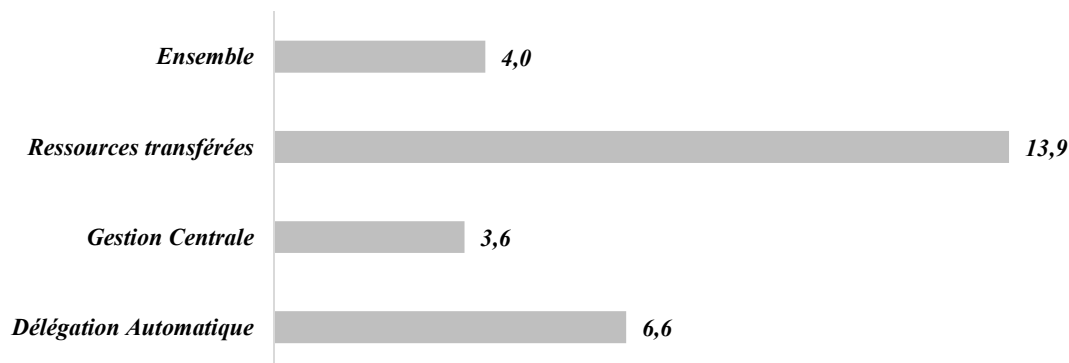
Graphique 3 : Part du BIP WASH dans le BIP selon le type de commune (en %)



Source : BIP 2017

L'importance du WASH dans le BIP diffère selon le mode de gestion des ressources. La part du WASH dans le BIP en ressources transférées est de 13,9%, au moins trois fois plus élevée par rapport au budget à gestion centrale et au moins deux fois plus élevée par rapport au budget en délégation automatique.

Graphique 4 : Part du BIP WASH dans le BIP selon le mode de gestion des ressources (en %)

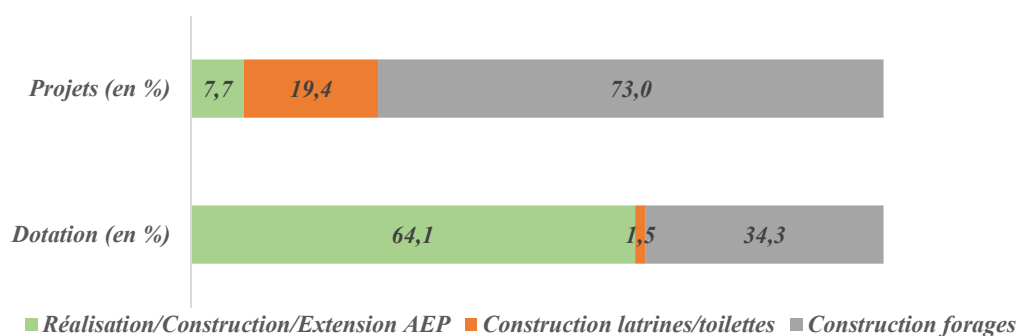


Source : BIP 2017

4.1.2 Importance du budget alloué par type d'ouvrages dans le BIP WASH

Les projets de construction de forages sont environ quatre fois plus nombreux que ceux de construction des latrines et au moins neuf fois plus élevés que ceux d'adduction d'eau potable. Le coût de production d'un ouvrage d'adduction d'eau potable est très élevé. En effet, les AEP représentent 7,7% des projets WASH et 64,1% du budget WASH.

Graphique 5 : Répartition des projets Wash et leurs dotations par type d'intervention en 2017 (en%)



Source : BIP 2017

Les projets WASH gérés en ressources transférées sont les plus nombreux (86,0%), mais représentent seulement 14,8% du budget WASH. En effet, il existe un faible nombre de projets à gestion centrale qui à eux seules représentent 81,8% du budget WASH. Ces projets à gestion centrale sont pour la plupart des projets de construction des ouvrages d'AEP. Les projets de construction de forages obéissent pratiquement à la même logique. Par contre presque la totalité des projets de construction de latrines et leurs budgets correspondants sont gérés en ressources transférées ou en délégation automatique. Le transfert des ressources dédiées au secteur WASH vers les CTD est timide (seulement 14,8% des ressources sont transférées).

Tableau 5 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par mode de gestion et selon le type d'intervention en 2017 (en%)

Mode de gestion	Construction Forages		Construction latrines/toilettes		Réalisation/Construction/Extension AEP		Total	
	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP
Gestion Centrale	1,5	66,0	1,3	3,5	14,3	92,1	2,4	81,8
Ressources internes	1,1	0,9	1,3	3,5	7,9	2,0	1,7	1,7
PLANUT	0,2	65,0	0,0	0,0	1,6	8,6	0,2	27,8
SUBVENTION	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Autres ressources internes	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,3	0,2	0,2
FINEX	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	81,1	0,1	52,0
Délégation Automatique	3,3	1,4	36,5	36,9	27,0	3,7	11,6	3,4
Ressources transférées	95,2	32,6	62,3	59,5	58,7	4,2	86,0	14,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BIP 2017

Près de quatre projets sur cinq à délégation automatique sont gérés par les responsables d'établissements scolaires secondaires (Provisseurs et Directeurs) et de formations sanitaires (Directeurs des hôpitaux de districts). Ces responsables gèrent au total 25% du budget à délégation automatique. Les Délégués (régionaux et départementaux) quant à eux gèrent 21,2% du budget consacré aux projets, lequel représente 75% du total du budget à délégation automatique.

Tableau 6 : Proportion des projets Wash à délégation automatique et de leurs dotations par type de gestionnaire et selon le type d'intervention en 2017 (en %)

Gestionnaire	Construction Forages		Construction latrines/toilettes		Réalisation/Construction/Extension AEP		Total	
	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP
DD	0,0	0,0	0,0	0,0	42,1	35,0	8,5	25,0
DIRECTEUR	81,8	21,4	48,2	48,2	0,0	0,0	34,7	11,1
DR	16,4	28,6	0,0	0,0	57,9	65,0	12,7	50,0
PROVISEUR	1,8	50,0	51,8	51,8	0,0	0,0	44,1	13,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BIP 2017

Quel que soit le type de projet WASH, la région du Centre enregistre la plus grande partie des dotations en projets et budget, avec le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs (PAEPYS) qui représente 72,9% du BIP WASH national. Les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et du Nord-ouest enregistrent les dotations budgétaires les plus faibles.

Tableau 7 : Proportion (%) des projets Wash et de leurs dotations par région et selon le type d'intervention en 2017

Région	Construction Forages	Construction latrines/toilettes	Réalisation/Construction/Extension AEP	Total
--------	----------------------	---------------------------------	--	-------

	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP
ADAMAOUA	5,7	5,9	11,4	11,0	0,0	0,0	6,4	1,2
CENTRE	34,7	31,0	16,5	15,0	24,6	91,8	30,4	80,0
Dont projet PAEPYS	-	-	-	-	1,6	89,8	0,1	72,9
EST	4,2	3,7	5,7	4,8	1,6	0,3	4,3	0,9
EXTREME NORD	12,1	14,5	8,2	7,7	13,1	2,1	11,4	4,3
LITTORAL	8,7	7,8	12,0	19,7	9,8	0,8	9,4	2,4
NORD OUEST	2,0	2,1	10,1	9,3	11,5	1,0	4,3	1,3
NORD	6,2	7,6	7,6	6,5	0,0	0,0	6,0	1,4
OUEST/	13,9	13,2	11,4	10,3	18,0	1,3	13,7	3,5
SUD OUEST	3,4	5,3	8,2	7,4	8,2	1,9	4,7	2,5
SUD	9,2	8,9	8,9	8,3	13,1	0,9	9,4	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BIP 2017

La dotation affectée aux projets d'adduction d'eau potable dans les communes d'arrondissement est très faible. Elle est de 1,05% pour ces projets et de moins de 10% pour les autres types de projets. Cette information montre que le budget Wash dans les communes d'arrondissement est ventilé au profit des administrations et des autres Communes. Ces structures disposent d'un budget élevé en matière d'alimentation en eau potable et assainissement liquide.

Tableau 8 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par type de Commune bénéficiaire et selon le type d'intervention en 2017 (en%)

Type de commune	Construction Forages		Construction latrines/toilettes		Réalisation/Construction/Extension AEP		Total	
	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP
Commune	92,29	91,08	91,77	91,76	90,16	98,95	92,03	97,48
Commune d'arrondissement	7,71	8,92	8,23	8,24	9,84	1,05	7,97	2,52
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : BIP 2017

Les ministères qui portent les projets WASH de forages et d'adduction d'eau sont le MINEE (87,9% du budget WASH et 22,7% de projets WASH) et le MINADER (6,9% du budget WASH et 47,1% de projets WASH). Les projets de construction de latrines sont portés par les administrations du secteur de l'éducation de base et des enseignements secondaires. En effet, 93,1% des projets de construction des latrines sont gérés par le MINEDUB et le MINESEC pour un budget représentant 82,0% du budget total des latrines.

Tableau 9 : Proportion des projets Wash et de leurs dotations par Ministère et selon le type d'intervention en 2017 (en%)

Ministère	Construction Forages	Construction latrines/toilettes	Réalisation/Construction/Extension AEP	Total
-----------	----------------------	---------------------------------	--	-------

	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP	Projets	Dotation BIP
MINEE	22,9	72,3	0,0	0,0	77,8	98,3	22,7	87,9
MINADER	63,4	19,3	0,6	2,1	9,5	0,4	47,1	6,9
MINEPIA	6,3	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	1,7
MINSANTE	2,8	0,9	5,0	5,5	0,0	0,0	3,0	0,4
MINESEC	3,2	1,0	36,5	36,9	0,0	0,0	9,4	0,9
MINCOM	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
MINDEF	0,7	0,6	0,6	1,4	0,0	0,0	0,6	0,2
MINEPAT	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	0,9	0,4	0,6
MINEDUB	0,0	0,0	56,6	45,1	0,0	0,0	11,0	0,7
MINEPDED	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
MINDUH	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
MINFOF	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,1	0,0
MINTOURL	0,2	0,3	0,6	8,9	6,3	0,3	0,7	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BIP 2017

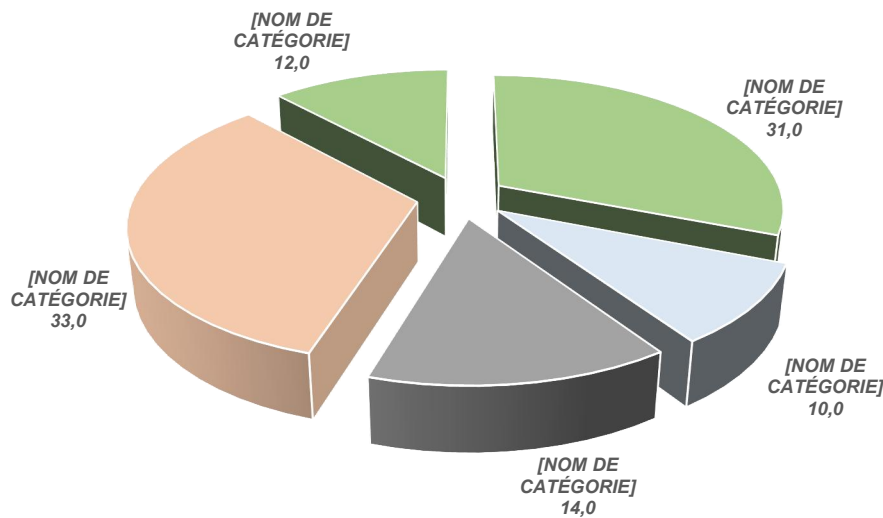
4.1.3 Transparence dans la gestion des projets eau-hygiène-assainissement

4.1.3.1 Mécanismes utilisés par les gestionnaires pour rendre compte de leur gestion aux bénéficiaires

Le principal aspect de transparence analysé est la capacité des gestionnaires à rendre compte et à informer l'opinion de la manière dont ils exécutent leurs différents budgets et projets. L'ensemble des gestionnaires (Maires) estiment qu'il est nécessaire de rendre compte de leur gestion.

Les principaux moyens de communication utilisés par les gestionnaires sont l'affichage et le cadre de concertation multi-acteurs. Il faut relever que d'autres canaux de communication sont souvent utilisés par les Maires pour communiquer avec les populations, il s'agit notamment de la communication de proximité qui consiste en des descentes sur le terrain par les conseillers municipaux pour communiquer avec les populations et assurer la sensibilisation sur les actions menées.

Graphique 6 : Répartition des Maires qui rendent compte de leur gestion selon le principal moyen de communication (en%)



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.1.3.2 Difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'élaboration et la transmission des rapports de gestion

Les principales difficultés soulevées par les Maires dans l'élaboration et la transmission des rapports sur leur gestion sont : (i) les retards observés dans la transmission des autorisations de dépenses et l'exécution des projets, (ii) le manque de renforcement des capacités du personnel impliqué dans le suivi de l'exécution des projets et l'élaboration des rapports, (iii) l'absence d'un canevas standard de rédaction desdits rapports.

Selon les Maires, les retards constatés dans l'exécution des projets et la transmission des autorisations de dépenses ont un impact considérable dans l'élaboration et la transmission dans les délais des rapports sur la gestion des ressources transférées. L'arrivée tardive des autorisations de dépenses entraîne systématiquement le retard dans l'adjudication des marchés ; ce qui a pour conséquence le démarrage tardif des projets et par ricochet, influence sur la transmission des rapports sur la gestion des ressources transférées. En outre, même quand les autorisations de dépenses arrivent dans les délais et que le marché est attribué, les aléas du climat, l'enclavement ou la modicité des moyens du prestataire peuvent retarder la livraison du marché et par effet de chaîne, impacter la transmission des rapports sur la gestion des ressources transférées.

Par ailleurs, l'absence de personnels qualifiés chargés d'exécuter les ressources transférées est une difficulté observée au cours de l'opération de collecte de données sur le terrain. Les Maires ont relevé le problème de ressources humaines qualifiées dans l'élaboration et l'exécution des budgets. Cette première lacune handicape considérablement la production des rapports. La deuxième lacune qui impacte l'élaboration des rapports sur la gestion des ressources transférées, est l'absence ou le faible effectif du personnel dédié à cette tâche. Ce qui a pour conséquence d'accentuer les lenteurs administratives.

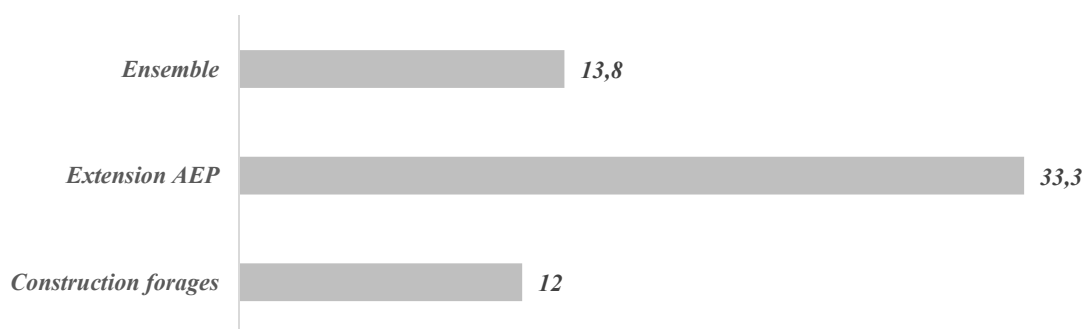
4.1.3.3 Connaissance des Maires sur les projets d'investissement gérés en ressources transférées

Dans certains cas, la mairie ne dispose que d'informations partielles sur l'exécution de certains de ses projets d'investissement gérés en ressources transférées. D'après les Maires, lesdits projets ont été exclusivement gérés par la commission régionale de passation des Marchés sous la supervision du Délégué régional des Marchés Publics.

4.1.3.4 Archivage des dossiers techniques des ouvrages WASH

Dans l'ensemble, les gestionnaires ont tendance à archiver les dossiers techniques des ouvrages WASH gérés par la mairie. En effet, 86% des ouvrages exécutés en 2017 ont leurs dossiers techniques archivés au niveau de la mairie. Cependant la proportion des dossiers techniques des ouvrages WASH non archivés (14%) reste encore très élevée, étant donné qu'aucune raison n'explique l'absence desdits dossiers dans les archives des mairies.

Graphique 7 : Proportion d'ouvrages dont le dossier technique n'est pas archivé à la mairie (en %)



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.1.3.5 Entretien du circuit de la dépense des ouvrages WASH

L'entretien du circuit de la dépense renvoie aux sommes d'argent que le gestionnaire débourse pour entrer en possession des autorisations de dépenses ou pour faciliter l'exécution financière des projets gérés en ressources transférées.

Pour l'ensemble des projets WASH aucun Maire n'a déclaré officiellement avoir dépensé en espèces ou en nature pour entretenir le circuit de la dépense.

4.2 TRAÇABILITE DE LA GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES EN 2017

4.2.1 Retrait des autorisations de dépenses

Près 97,6% des autorisations de dépenses des projets ont été effectivement retirées par les gestionnaires des projets WASH. Les autorisations de dépenses non retirées concernent celles non édités. Ces autorisations de dépenses concernent exclusivement les projets de construction des forages et induit une perte relative de 3,01% du budget alloué à ce type d'ouvrage.

Les autorisations de dépenses sont toutes éditées en début d'année budgétaire et mises à la disposition des contrôleurs financiers. Dans l'ensemble, 90% de ces autorisations sont retirées entre les mois de janvier et février. Cette proportion est un peu plus élevée en ce qui concerne la

construction des forages (95,4%). Les autorisations de dépenses destinées à la construction des latrines et des AEP ont une plus forte propension à être retirées un peu plus tard que celles des forages.

Tableau 10 : Répartition des autorisations de dépenses retirées par période selon le type de projets (en %)

	Construction des forages	Construction des latrines	Construction des AEP	Ensemble
Janvier	38,6	9,1	40,0	33,3
Février	56,8	63,6	40,0	56,7
Les autres mois	4,5	27,3	20,0	10,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.2.2 Du lancement de l'Appel d'Offres à l'attribution du marché

4.2.2.1 Lancement et attribution des marchés des projets WASH

La plupart des Appels d'Offres (97,0%) pour les projets d'un montant supérieur ou égal à 5 millions ont été effectivement publiés. Les Appels d'Offres non lancés concernent exclusivement les forages. La principale raison du non lancement de marchés a été la préparation tardive des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).

Les marchés des projets WASH lancés sont généralement attribués. Seulement 1,6% des marchés lancés en 2017 n'ont pas été attribués. La principale raison de la non attribution est l'infructuosité de l'Appel d'Offres.

4.2.2.2 Temps mis entre les différentes étapes de contractualisation

Le Code des Marchés Publics en matière de délais prévoit 71 jours entre la publication de l'Appel d'Offres et la proposition d'attribution du marché, soit 50 jours entre la publication de l'Appel d'Offres et la remise des candidatures et 21 jours entre la remise et la proposition d'attribution.

Le temps moyen mis entre la publication de l'Appel d'Offres et l'attribution du marché est de 48 jours pour la construction des forages. Ce temps moyen reste dans la fourchette prescrite par le Code des Marchés. Cette moyenne masque cependant une réalité. En effet, 43,3% des projets de construction des forages mettent au moins 75 jours entre le lancement de l'Appel d'Offres et l'attribution du marché.

Une fois le marché attribué, la norme prévoit 72 heures pour notifier l'attributaire et 5 jours pour la signature du contrat après cette notification, ce qui fait un total de 8 jours ouvrables entre la proposition d'attribution et la signature du contrat.

Pour les projets de construction des forages, Le temps moyen mis entre la proposition d'attribution du marché et la signature du contrat est estimé à environ 36 jours. Ce temps moyen est largement au-delà de la norme prescrite. De plus 54,8% des projets de construction de forages ne respectent pas ce délai.

Un peu plus de la moitié de gestionnaires, soit 57,7%, mettent en moyenne 36 jours entre le retrait de l'AD et le lancement de l'Appel d'Offres pour l'ensemble des projets WASH, forages et AEP. Pour ce qui est des adductions d'eau potable, ce temps moyen est de 165 jours et s'écartent

fortement de la moyenne nationale de l'ensemble des projets WASH. A l'inverse, 42,3% d'entre eux procèdent au retrait de l'AD en moyenne 4 jours seulement après le lancement de l'Appel d'Offres.

Tableau 11 : Temps moyen (en jours) mis par les différentes étapes de passation de Marchés des projets Wash

	Entre l'autorisation de dépense et l'Appel d'Offres				Entre l'Appel d'Offres et l'attribution du Marché	Entre l'attribution du Marché et la signature du contrat
	AD---AO		AO---AD			
	%Projets	Temps mis	%Projets	Temps mis		
Forages	56,0	27	44,0	4	48	36
AEP	100,0	165	0,0	-	0	6
Ensemble	57,7	36	42,3	4	47	32

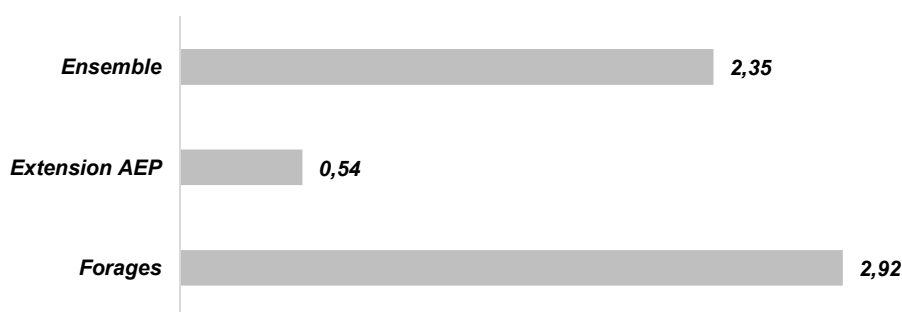
Certains gestionnaires retirent les autorisations de dépenses (AD) avant de lancer l'appel d'offre (AO) et d'autres procèdent à l'inverse. Selon le cas on calcule le temps passé du retrait de l'AD au lancement de l'AO (AD--AO) ou du lancement de l'AO au retrait de l'AD (AO---AD)

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.2.2.3 Economies budgétaires réalisées par la CPM

Par le jeu de la concurrence, la CPM doit choisir la meilleure offre au meilleur prix. Le montant arrêté par la CPM est le plus souvent en deçà de celui figurant dans l'AD. Des économies budgétaires peuvent à ce titre être réalisées. Pour les projets WASH, l'Etat réalise en moyenne une économie équivalente à 2,35% du montant alloué. Cette valeur relative est beaucoup plus faible pour les AEP et un peu plus élevée pour les forages.

Graphique 8 : Economies budgétaires réalisées par la CPM sur les projets d'investissement (Wash) par type de projets (en % du budget alloué)



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.2.3 De l'engagement des ressources à la réception définitive de l'ouvrage

La date butoir des engagements en 2017 avait été le 30 novembre 2017. Même lorsque les gestionnaires ont retiré les autorisations de dépenses plus tôt en début d'année, ils ont tendance à les engager un peu plus tard. Un peu plus de la moitié (54,8%) des projets de forages sont engagés au plus une semaine avant la date butoir. Le phénomène est moins marqué en ce qui concerne la construction des latrines et des AEP.

Tableau 12 : Répartition des projets WASH engagés par période d'engagement et selon le type (en %)

Nombre de jours avant la date butoir	[0];7j]	[8];15j]	[16];30j]	31j et +	Total
Construction des forages	54,8	3,2	6,5	35,5	100,0
Construction des latrines	14,3	14,3	14,3	57,1	100,0
Construction des AEP	0,0	33,3	0,0	66,7	100,0
Ensemble	43,9	7,3	7,3	41,5	100,0

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

La proportion des projets non engagés est faible. Tous les projets de construction des latrines et d'adduction d'eau potable sont engagés. En moyenne, 7,0% des projets de construction de forages ne sont pas engagés pour un budget non engagé équivalent à 6,8% du montant alloué. La principale raison du non engagement est le non achèvement des travaux par les prestataires.

Certains projets d'adduction d'eau potable (25,0%) ou de forages (2,6%) n'ont pas débuté en 2017 pourtant ayant déjà été engagés la même année. En revanche, tous les projets de construction des latrines engagés ont débuté en 2017.

Tableau 13 : Pourcentage de projets d'investissement (Wash) engagés n'ayant pas débutés en 2017 selon le type

	En % de projets	En % du budget
Forages	2,6	2,7
Latrines	0,0	0,0
AEP	25,0	33,0
Ensemble	4,3	11,5

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Près de quatre projets sur cinq engagés et dont les travaux ont débuté en 2017 l'ont été avec un retard. Cette proportion est un peu plus élevée pour les forages, les adductions d'eau potable et beaucoup moins pour les latrines.

Graphique 9 : Pourcentages de projets d'investissement (Wash) engagés ayant débutés en 2017 avec retard selon le type



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Tous les projets dont les travaux ont débuté en 2017 ont déjà bénéficié d'une réception provisoire et les projets de construction de latrines ont déjà été définitivement réceptionnés. En revanche, jusqu'au moment de passage des agents de collecte de données, 11,1% des projets ne sont pas encore réceptionnés définitivement. Pour les projets de forages, où cette proportion est de 5,3%, la raison tient au faible montant de cautionnement déposé par les prestataires. Ceux-ci ne trouvent plus aucun bénéfice à retirer la caution. Le faible taux de la caution a un impact sur la qualité des ouvrages réalisés. En effet, les prestataires ne trouvent aucun intérêt à faire réceptionner définitivement leurs travaux.

Graphique 10 : Pourcentages de projets d'investissement (Wash) engagés non réceptionnés définitivement selon le type



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Après réception provisoire, les ouvrages peuvent être utilisés. Aucun cas de non utilisation d'ouvrages pour une quelconque raison n'est déclaré.

Le temps moyen entre la signature du contrat et l'engagement est de 92 jours. Cette moyenne est au moins deux fois plus élevée pour les projets d'adduction d'eau potable (189 jours) et un peu moins pour les forages (86 jours). Tous les projets de construction des latrines sont engagés le jour même de la signature du contrat.

Le temps moyen entre la signature du contrat et le début des travaux par les prestataires est de 47 jours. Ce temps est un peu plus élevé pour la construction des forages (51 jours) et des latrines (89 jours). Pour les AEP, le début des travaux coïncide avec la signature du contrat. Ce temps mis impacte négativement le taux d'exécution du budget d'investissement dans le secteur WASH.

Le temps moyen mis entre le début des travaux et la fin des travaux est de 93 jours. Cette moyenne est un peu plus élevée pour les AEP (189 jours), plus faible pour les forages (62 jours) et encore moins pour les latrines (29 jours).

Tableau 14 : Temps moyen (en jours) mis par les différentes étapes d'exécution des travaux des projets Wash

	Entre la signature du contrat et l'engagement	Entre la signature du contrat et le début des travaux	Entre le début et la fin des travaux	Entre la réception provisoire et la réception définitive	Ensemble (Signature contrat et réception définitive)
Forages	86	51	62	365	478
Latrines	0	89	29	6	124
AEP	189	0	189	0	189
Ensemble	92	47	93	124	264

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Le temps moyen entre la réception provisoire et la réception définitive est de 124 jours. Ce temps est encore plus faible en ce qui concerne la construction des latrines (6 jours) et beaucoup plus élevé pour la construction des forages (365 jours). Les réceptions provisoire et définitive sont pratiquement confondues dans le cas de la construction des AEP.

Tableau 15 : Temps moyen (en jours) entre la date de début des travaux dans l'ordre de service et celle effective

	DT-----DTOS		DTOS-----DT	
	%projets	Temps mis	%projets	Temps mis
Forages	46,7	0,6	53,3	-51
Latrines	66,7	0	33,3	-122
AEP	100,0	0	0,0	0
Ensemble	55,0	0,4	45,0	-58

Pour certains projets, les travaux débutent (DT) avant la date prévue (DTOS) et pour d'autres c'est l'inverse. Selon le cas on calcule le temps entre la date de début effectif et la date prévue (DT—DTOS) ou entre la date prévue et celle de début effectif (DTOS—DT)

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Plusieurs prestataires ne respectent pas la date contractuelle de début des travaux. Une bonne franche d'entre eux (45,0%) débute en moyenne 58 jours après cette date prévue dans l'offre de service. Le retard pour le début des travaux est plus accentué au niveau de la construction des latrines (122 jours en moyenne). Près de la moitié des projets de forage débutent en moyenne un jour avant la date prévue de démarrage et pour les autres projets de forages, 51 jours après. Tous les projets d'AEP débutent à la date prévue.

Tableau 16 : Temps moyen entre la fin des travaux et la date de fin dans l'ordre de service par type (en jours)

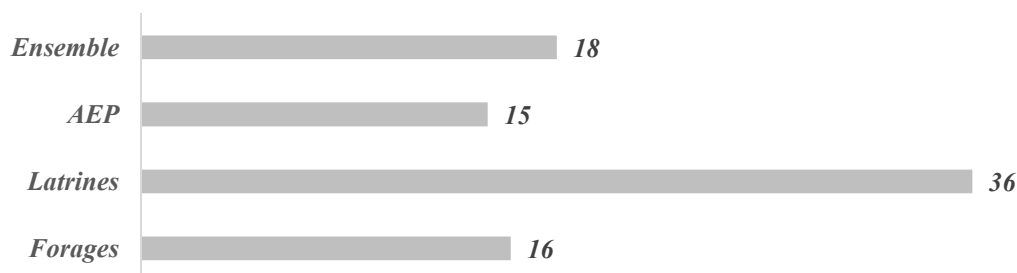
	FT-----FTOS		FTOS-----FT	
	%projets	Temps mis	%projets	Temps mis
Forages	20,0	8	80,0	-94
Latrines	66,7	18	33,3	-284
AEP	0,0	0	100,0	-41
Ensemble	22,9	10	77,1	-97

Pour certains projets, les travaux finissent (FT) avant la date prévue (FTOS) et pour d'autres c'est l'inverse. Selon le cas on calcule le temps entre la date de fin effective et la date prévue (FT—FTOS) ou entre la date prévue et celle de fin effective (FTOS—FT)

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Un peu plus de trois prestataires sur quatre (77,1%) ne respectent pas la date contractuelle de fin des travaux et finissent les travaux en moyenne 97 jours après la date prévue. Les dates contractuelles de fin des travaux pour les AEP sont toujours dépassées pour une moyenne de 41 jours. La date de fin des travaux, en ce qui concerne les latrines, dépasse largement de 284 jours la date prévue. Pour les forages, le dépassement des délais est d'environ 94 jours.

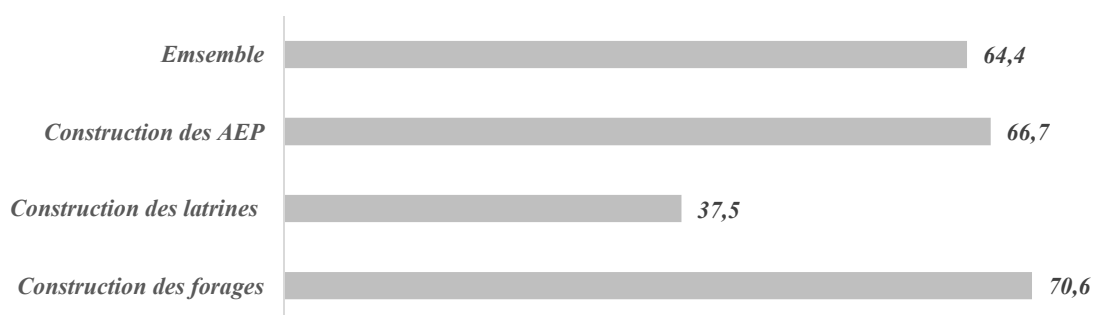
Graphique 11 : Temps moyen de traitement des dossiers d'engagement par le CF par type de projets (en jours)



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Globalement, 64,4% de projets ont eu une durée de traitement chez le Contrôleur financier supérieure à 72 h. Le temps moyen observé est de 18 jours. Il est de 16 jours pour les forages, 36 jours pour les latrines et 15 jours pour les AEP. Ce temps se situe largement au-delà du temps réglementaire. Cette proportion est un peu plus élevée pour la construction des ouvrages hydrauliques (respectivement 70,6% et 66,7% pour les forages et les AEP) et beaucoup plus faible pour la construction des latrines (37,5%).

Graphique 12 : Proportion des projets dont le temps moyen de traitement du dossier d'engagement par le CF est supérieur à 72 h (temps réglementaire) (en %)



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Pour certains projets (45,5%), l'engagement est fait, en moyenne, 22 jours après la réception provisoire et pour d'autres (54,5%), l'engagement est fait en moyenne 126 jours avant la réception provisoire, ceci en violation des dispositions réglementaires.

Tableau 17 : Temps moyen (en jours) entre la réception provisoire et l'engagement par type de projets

	RP-----EN		EN-----RP	
	%projets	Temps	%projets	Temps
Forages	46,4	24	53,6	-97
Latrines	33,3	19	66,7	-248
AEP	50,0	0	50,0	-321
Ensemble	45,5	22,2	54,5	-126

Pour certains projets, c'est la réception provisoire (RP) qui déclenche l'engagement (EN) pour d'autres l'EN se fait avant la RP. Selon le cas on calcule le temps de la RP à l'EN (RP-----EN) ou de l'EN à la RP (EN-----RP).

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.2.4 De l'ordonnancement au paiement des prestations

Tableau 18 : Taux d'exécution du budget des projets d'investissement (Wash) (en %)

	Base engagement	Base ordonnancement
Construction forages	97,5	95,4
Construction latrines	100,0	100,0
Extension AEP	99,9	99,9
Ensemble	98,1	96,9

Source : PETS 3 Cameroun, 2019

Il a été constaté qu'environ 75% des projets sont ordonnancés bien avant la réception provisoire. De plus, le temps moyen entre la date de dépôt des décomptes et l'ordonnancement est de 6 jours pour la construction des forages et pour les latrines, les deux dates sont plus rapprochées. Toutes ces pratiques sont en marge de la réglementation et constituent un dysfonctionnement.

Graphique 13 : Temps moyen (en jours) mis entre la date de dépôt des décomptes et l'ordonnancement par types de projets



Source : PETS 3 Cameroun, 2019

4.3 PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT EN 2017

L'exécution budgétaire des projets du secteur eau-hygiène-assainissement en ressources transférées est confrontée à un certain nombre de difficultés qui ont pu être identifiées grâce aux données collectées et aux entretiens avec les différents gestionnaires de projets. Ces difficultés peuvent être classées en trois principales catégories : (i) Retrait des différentes autorisations de

dépenses (AD) par les différents gestionnaires, (ii) les ressources transférées pour l'exécution des travaux, et (iii) la mauvaise qualité de certaines prestations.

Pour ce qui est de l'entrée en possession des différentes autorisations de dépenses, la principale difficulté relevée est l'arrivée tardive des autorisations de dépenses au niveau déconcentré. Cette difficulté peut être lourde de conséquence dans la mesure où c'est le retrait des autorisations de dépenses par les différents gestionnaires qui conditionne le début le processus qui mène à la contractualisation avec les prestataires. Autrement dit, sans autorisation de dépenses, il ne peut légalement avoir Appel d'Offres, etc. Cette situation est donc de nature à impacter négativement sur l'exécution physique des travaux et financière du BIP.

En ce qui concerne les ressources transférées pour l'exécution des projets, les principales contraintes identifiées sont : (i) l'insuffisance des ressources transférées relativement aux besoins, (ii) paiement tardif des décomptes aux prestataires.

Le problème d'insuffisance des ressources financières est un problème général à toutes les administrations à cause de la multitude des besoins face à des ressources financières de plus en plus limitées. Ce problème est le plus souvent réglé à travers la maturation des projets et leur priorisation. Au niveau des CTD, les plans communaux de développement (PCD) permettent le plus souvent de prioriser les interventions en investissement et donc d'utiliser rationnellement les ressources financières disponibles.

Le paiement tardif des décomptes des prestataires, quoique pouvant être un corollaire de la rareté des ressources financières, a été également identifié comme une cause de lourdeurs. Les principales conséquences décrites sont le plus souvent : (i) l'abandon des chantiers par les prestataires, (ii) le manque de prestataires pour certains projets, d'où l'infructuosité des certains Appels d'Offres, etc.

Dans la pratique, les Maires ont développé des méthodes pour contourner dans la mesure du possible, les difficultés rencontrées dans l'exécution de leur budget d'investissement. Il s'agit principalement du préfinancement de certaines activités et du renforcement du suivi de la mise en œuvre des projets en vue de garantir la qualité des prestations. Dans certains cas où la qualité des prestations n'est pas bonne, certains gestionnaires adressent des sommations ou résilient les contrats par correspondance officielle/information de la hiérarchie.

4.4 FORCES ET FAIBLESSES DANS LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DESTINEES AUX SECTEURS EAU-HYGIÈNE-ASSAINISSEMENT EN 2017

En matière de transparence

Force 1 : L'ensemble des gestionnaires (Maires) estime qu'il est nécessaire de rendre compte de leur gestion.

Force 2 : L'absence d'actes de corruption dans le circuit de réception des autorisations des dépenses des ouvrages ou pour faciliter l'exécution financière des projets gérés en ressources transférées.

Force 3 : La bonne connaissance des Maires (gestionnaires) sur les projets d'investissement gérés en ressources transférées.

Faiblesse 1 : L'absence d'archives des dossiers techniques des ouvrages.

En ce qui concerne la traçabilité de la gestion des ressources publiques en 2017

Faiblesse1 : Le retrait des autorisations de dépenses, en passant au lancement puis à l'attribution des marchés, les délais des différentes étapes de contractualisation ne sont pas souvent respectés.

Faiblesse 2 : Les lenteurs administratives dans l'élaboration et la transmission des rapports sur la gestion des ressources transférées.

Engagement et ordonnancement des dépenses

Force 1: La plupart des gestionnaires ont retiré leurs autorisations de dépenses dans les délais.

Faiblesse 1 : La procédure d'ordonnancement semble ne pas être respectée par les responsables, mettant en évidence un non-respect de la réglementation en vigueur.

CONCLUSION

De nombreux goulots d'étranglement sont encore observés dans le circuit de la dépense publique dans le secteur WASH. La troisième enquête PETS a identifié quelques points positifs de la chaîne de la dépense publique et quelques problèmes dans ce circuit de la dépense qui peuvent conduire à des inefficacités de la dépense publique au niveau local.

En matière de retrait des autorisations de dépenses des projets WASH par les Maires, il ressort que la plupart des AD sont retirés pour tous les types de projets WASH qui ont fait l'objet du suivi dans la présente étude. Cependant, il a été constaté que des inefficacités peuvent subvenir dans la chaîne de l'exécution du budget du fait que ces autorisations de dépense n'arrivent pas toujours dans les meilleurs délais. En plus, dans le cas où les gestionnaires parviennent à retirer les autorisations de dépenses pour les projets WASH en début d'année, ils ont tendance à les engager un peu plus tard.

Par ailleurs, bien que la plupart des gestionnaires aient affirmé, sur une base déclarative de détenir les archives sur les projets d'investissement gérés en ressources transférées, le constat fait est celui selon lequel les problèmes de disponibilité des archives sont réels. Ce constat est fait aussi bien pour ce qui concerne les dossiers techniques des ouvrages WASH réalisés que pour la liasse des documents relatifs à l'exécution budgétaire dans toute sa chaîne. Ce constat vient remettre à jour l'un des principaux goulots d'étranglement de la chaîne de l'exécution budgétaire identifié dans les PETS 1 et 2, notamment l'insuffisance de la diffusion de l'information justifiée d'une part par la non organisation du système d'information concernant la tenue des archives sur finances publiques, et d'autre part par l'absence d'un texte obligeant les différents gestionnaires à communiquer sur l'exécution budgétaire.

En matière de perte des ressources, l'étude n'a pu identifier/quantifier objectivement les pertes injustifiées des ressources financières que les différents gestionnaires enregistrent dans le cadre de l'exécution budgétaire. La totalité des gestionnaires ayant déclaré n'avoir dépensé aucune somme pour être en possession de leur AD ou pour exécuter leur budget. On note cependant que la Commission de Passation des Marchés a tendance à réaliser pour le compte de l'Etat, des économies budgétaires équivalentes à une valeur moyenne équivalente à 2,35% de la dotation budgétaire toutes taxes comprises en crédit de paiement pour les projets WASH.

En matière de délais d'exécution du budget et des travaux de la chaîne de l'exécution du budget de l'Etat, il ressort particulièrement un délai particulièrement long de traitement des dossiers au niveau du contrôle financier. Globalement, plus de trois projets WASH sur cinq ont eu une durée de traitement chez le Contrôleur financier supérieure à 72 h. Egalement, il est à noter une perte de temps considérable entre la signature du contrat et le début des travaux par les prestataires des projets WASH. Le temps moyen entre la signature du contrat et le début des travaux par les prestataires a été évalué à 47 jours. Un peu plus de trois prestataires sur quatre ne respectent pas la date contractuelle de fin des travaux et finissent les travaux en moyenne 97 jours après la date contractuelle de fin des travaux.

RECOMMANDATIONS

Les dysfonctionnements observés et recueillis auprès des différents acteurs permettent de formuler des recommandations en vue de l'amélioration de la gestion des dépenses publiques au niveau local. Lesdites recommandations concernent les aspects liés à la tenue et à la diffusion à temps de l'information budgétaire, ainsi que la gouvernance dans l'exécution des projets WASH.

Les principales recommandations ci-après sont formulées :

- Rendre disponibles les autorisations de dépenses dans les meilleurs délais ;
- Tenir compte dans les dotations, des coûts liés l'enclavement/l'éloignement ;
- Réduire les délais d'acheminement des autorisations de dépenses dans les zones enclavées ;
- Alléger les textes/procédures de lancement des Appels d'Offres/Marchés ;
- Assurer le paiement des décomptes des prestataires dans les meilleurs délais ;
- Elaborer un canevas standard de rédaction du rapport de suivi du budget d'investissement au niveau des mairies et le vulgariser auprès de l'ensemble des acteurs, en l'occurrence les maires ;
- Promouvoir au sein des mairies la culture de l'archivage des données concernant tout le circuit d'exécution de dépenses des projets d'investissement public (de la passation des marchés jusqu'à la réception définitive) ;
- Renforcer le dispositif de contrôle et de suivi de l'exécution des projets WASH au niveau local en mettant l'accent sur le respect de tous les éléments contractuel par les prestataires ;
- Sensibiliser les gestionnaires des projets WASH (Maires) sur la nécessité de promouvoir l'engagement des ressources financières dans les meilleurs délais ;
- Renforcer les capacités du personnel des mairies impliqué dans le suivi de l'exécution des projets et l'élaboration des rapports.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et publications

1. INS-Cameroun, Enquête sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé, avril 2004 ;
2. INS-Cameroun, Enquête Camerounaise auprès des Ménages, 2007.
3. ISTEEBU/PAGE/INS-Cameroun, Enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice en république du Burundi, 2008 ;
4. UNICEF, évaluation intégrée, eau-hygiène, assainissement et santé sur le choléra au Cameroun, 2010 ;
5. Cameroun, Réforme des Finances publiques (2013). Manuel de pilotage et d'exécution du Budget-Programme ;
6. MINSANTE, Plan National De Développement Sanitaire(PNDS) ; 2011-2015 ;
7. Nations Unies, Rapport annuel, 2016
8. Politique Nationale de l'eau

Textes de loi & règlement

1. Cameroun, Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
2. Journal des projets de la république du Cameroun, chapitres 15, 25 et 40, année 2009.
3. Cameroun, Circulaire n°001 /C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2017.
4. Loi 2016/018 portant du 14 décembre 2016 Loi des Finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des principaux indicateurs

N°	Indicateurs	Valeur (en 2017)
Indicateur d'allocation et de transparence budgétaire		
1.	Part du BIP WASH dans le BIP	4%
2.	Part du BIP WASH gérés en ressource transférées dans le BIP total	13,9%
3.	Proportion de gestionnaire qui estime qu'il est nécessaire de rendre compte de leur gestion	100,0%
4.	Part du BIP alloué au projet de construction de latrine dans le BIP WASH	1,5%
5.	Part du BIP alloué au projet de construction de forage dans le BIP WASH	34,3%
6.	Part du BIP alloué au projet de construction/extension/réalisation d'ouvrage d'AEP dans le BIP WASH	64,2%
7.	Proportion des Maires disposant d'une documentation sur les projets d'investissement gérés en ressource transférés	90,9%
8.	Proportion d'ouvrage WASH dont le dossier technique n'est pas archivé à la mairie	13,8%
9.	Proportion des gestionnaires déclarant dépenser en espèces ou en nature pour entretenir le circuit de la dépense	0,0%
La traçabilité de la gestion des ressources publiques en 2017		
10.	Proportion des autorisations de dépenses des projets WASH qui ont été retirés	97,6%
11.	Proportion des autorisations de dépenses des projets WASH qui ont été retirés en janvier	33,3%
12.	Proportion des autorisations de dépenses des projets WASH qui ont été retirés en février	56,7%
13.	Proportion des autorisations de dépenses des projets WASH qui ont été retirés à partir de mars	10%
14.	Proportion des projets WASH d'un montant supérieur ou égale à 5 millions donc l'Appel d'Offres a été lancé	97,0%
15.	Temps moyen mis (en jours) entre l'attribution du Marché et la signature du contrat pour la réalisation des projets Wash	32
16.	Temps moyen mis (en jours) entre l'Appel d'Offres et l'attribution du Marché pour la réalisation des projets Wash	47
17.	Economies budgétaires (%) réalisées par la CPM sur les projets d'investissement (Wash) par type de projet (part du Crédit de Paiement (CP) non utilisé par la réalisation des ouvrages WASH)	2,35%
18.	Proportion des projets WASH engagé en 2017 ayant débuté en 2017	95,7
19.	Proportion des projets WASH engagé en 2017 et ayant débuté après 2017	4,3%
20.	Proportion du budget des projets WASH engagé en 2017 et ayant débuté en 2017	88,5%
21.	Proportion du budget des projets WASH engagés en 2017 et ayant débuté après 2017	11,5%
22.	Proportion des Projets d'investissement (Wash) engagés et ayant débutés en 2017 avec retard	77,1%
23.	Proportion des projets d'investissement (Wash) réceptionnés définitivement	88,9%
24.	Temps moyen (jours) entre la signature du contrat et l'engagement	92
25.	Temps moyen (jours) entre la signature du contrat et le début des travaux par les prestataires	47
26.	Temps moyen (jours) mis entre la signature du contrat et la réception définitive des projets de forage	478
27.	Temps moyen (jours) mis entre la signature du contrat et la réception définitive des projets de latrine	124
28.	Temps moyen (jours) mis entre la signature du contrat et la réception définitive des projets d'AEP	189
29.	Proportion des projets donc la date contractuelle de début des travaux n'est pas respectée	45%
30.	Temps moyen (jours) de retard dans le début des travaux	58
31.	Proportion des projets WASH dont la date contractuelle de livraison des travaux n'est pas respectée	77,1%
32.	Temps moyen (en jours) entre la fin des travaux et la date de fin dans l'ordre de service de démarrage (pour les projets n'ayant pas respecté la date contractuelle de fin des travaux)	97
33.	Temps moyen de traitement (en jours) des dossiers d'engagement par le Contrôleur Financier	18
34.	Proportion des projets dont le temps moyen de traitement du dossier d'engagement par le CF est supérieure à 72 h (temps règlementaire)	64,4%
35.	Proportion des projets l'engagement est fait avant la réception provisoire	54,5%
36.	Taux d'exécution du budget des projets d'investissement (Wash) – base engagement	98,1%
37.	Taux d'exécution du budget des projets d'investissement (Wash) – base ordonnancement	96,9%
38.	Proportion des projets WASH ordonnancé avant la réception provisoire	75%
39.	Temps moyen mis (en jours) entre la date de dépôt des décomptes et l'ordonnancement	6

Annexe 2 : Liste des intervenants

1. Groupe technique

Président : OUM ELOMA Janvier, Directeur Général de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Co-Président : TEDOU Joseph, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Rapporteur : NNANGA Ernest, Chef de la Composante-Programme Inclusion Sociale, Chef de Division de la Prospective et de la Planification Stratégique

Facilitateurs Techniques :

- Gustave Nebie : Conseiller Régional Politique Sociale UNICEF/WCARO
- Mohamed El Bechir, Chef de Section Politique Sociale à l'UNICEF-Cameroun
- Serge Zanga, Chef Section Planification et Suivi-Evaluation à l'UNICEF-Cameroun

Rapporteur assistants :

- TAFUUEDA Beaudelaire, Point Focal de l'étude PETS 3 au MINEPAT (Inclusion Sociale) ;
- MEBARA Sylvain, Spécialiste en Politique Sociale à l'UNICEF.

Membres :

- TOBENG Richard, Direction chargée du suivi de l'exécution du budget à la DGB/MINFI ;
- HISSOAK O. Marlyse, Direction chargée du suivi de l'exécution du budget à la DGEPIP/MINEPAT ;
- ANDEGUE Luc Florent, Directeur des Ressources Financières et du Patrimoine au MINSANTE ;
- BENE Thérèse, Direction chargée des ressources financières au MINEDUB ;
- DJEULEU TCHKOUADEU Armelle, Direction chargée des ressources financières au MINEE ;
- FORTABOH Theophilus Lekealung, Directeur chargé des ressources financières au MINESEC ;
- KAKANOU Florence, Direction de l'Organisation des Soins et de la Technologie au MINSANTE ;
- AKOMEZOA ATEBA, Secrétariat Technique du Comité de Pilotage de la Stratégie Sectorielle de l'Education ;
- SOULEYMANOU, Directeur de l'Enseignement Maternelle et Primaire au MINEDUB ;
- TABI OMGBA Lionel Arthur, Division des Etudes et de la Planification au MINEE ;
- OKOUDA Barnabé, Chef de Département de la Coordination et de la Recherche Statistique à l'INS ;
- LIBITE Paul Roger, Chef de Département des Statistiques Démographiques et Sociales à l'INS ;
- FOBASSO Jean, Directeur des Affaires Administratives et Financières à l'INS ;
- BITJOKA née NKEME Welly Joelle, Comptable-matières à l'INS ;
- BODO Emmanuel, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- BOGMIS Marcel, Bureau Central des Recensements et des Etudes des Populations.

2. Cellule Opérationnelle

Coordonnateur Général : NNANGA Ernest, Chef de la Composante Inclusion Sociale, Chef de Division de la Prospective et de la Planification Stratégique ;

Co-Coordonnateur Général : OKOUDA Barnabé, Chef de Département de la Coordination statistique, de la Coopération et de la Recherche à l'INS ;

Coordonnateur Technique : ABANDA Ambroise, Chef de Division de la Coordination Statistique et de la Diffusion à l'INS ;

Coordonnateur Technique Adjoint : TATSINKOU Christophe, Chargé d'Etudes à la Division de la Coordination Statistique et de la Diffusion à l'INS.

Membres du Groupe thématique WASH

(a) Institut National de la Statistique :

- KANA KENFACK Christophe
- TCHOMTHE Séverin
- KAMGUE Max
- FOTIO Alain Herman
- MAVASSI BIBANGA Fabien

(b) Ministères concernés :

- KENHOUNG Yanic (MINFI) ;
- NGO NJIKI Epse MINE Joseline Alice(MINEE) ;
- METALA Rodrique (MINEE) ;
- MOHAMADOU ADAMOU(MINDEVEL).

(c) UNICEF :

- Hubert Honibon (Chef section WASH/UNICEF)
- Felix Kalla Mpako
- Modeste Tiemgni

3. Equipe des superviseurs de collecte des données

N°	Région	Nom et prénoms
1	Adamaoua	KAMGUE Max
		DJUEKWI Vicky Laure
2	Centre	OKOUDA Barnabé
		TATSINKOU Christophe
		CHOUNDONG Diane
3	Est	ESSAMBE B. Vincent
		Talla Jacques
4	Extrême-Nord	MODOU Sanda
		TAFOUEDA Beudelaire
5	Littoral	ABANDA Ambroise
		FOTIO Alain
		NGUENDJIO YOMI Aristide
6	Nord	NGAH Adèle
		TCHAKOUTE Romain
7	Nord-Ouest	NNANGA Ernest
		TIOBO'O Cédric
8	Ouest	TCHOMTHE Séverin
		KAMGAING Léonie
9	Sud	TCHAMAGO KOUEDOU Olivier
		MBARGA MEWASSI Georges Eric
10	Sud-Ouest	KANA KENFACK Christophe
		MAVASSI Fabien

4. Equipe d'encadrement régional de l'INS

N°	Région	Nom et prénoms
1	Adamaoua	TCHOUALA TIOBOU Marcial
2	Centre	DOUALA Romeo
3	Est	GUETSOP GUENOU Paul Molière
4	Extrême-Nord	MOUDJIKI René
5	Littoral	MBOTTO DIBOUA EKOH Armand Louis
6	Nord	EKOBE EYEM Abel
7	Nord-Ouest	NJIKI YATCHOUKEU Hyacinthe

8	Ouest	NGATCHOU NGUENANG Ghislain Léonce
9	Sud	NGATTI Ambrouasse
10	Sud-Ouest	DONGMO KEMKENG David Ghislain

5. Equipe d'agents enquêteurs et des contrôleurs de collecte des données

Région d'enquête de l'ADAMAOUA

N° Nom et prénoms

Contrôleurs

- 1 GAMAPOU LAURENT
- 2 TCHAWA SEYA THIERRY

Enquêteurs

- 1 MOHAMADOU BASSIROU
- 2 LEMOKEN KENFACK AIME PATRICK
- 3 SAMIRA MOHAMAN OUMATE
- 4 NGAIBAI HAMAN
- 5 NDAIROU LEMO
- 6 DANMO JEAN PIERRE
- 7 MAITCHING MBOUDGA CHRISTELLE
- 8 KUIGOUA NYANDJOU ELODIE PERRINE

Région d'enquête du CENTRE

N° Nom et prénoms

Contrôleurs

- 1 BIHINA AKOUMOU Marck
- 2 ALIGUENA ABANDA Théophile
- 3 ASSENGON BIKOE Régine

Enquêteurs

- 1 NDOUMIN Estelle
- 2 AKONO NDO Moïse Bathénay
- 3 NOUBOU Florentine
- 4 NJOCK Stéphane Serge
- 5 MVE Casimir Romaric
- 6 LIBOT Jean Paul
- 7 PEME Jean Daniel
- 8 EKESSE Madeleine
- 9 ZOGO BODI Abraham
- 10 ZAM Victoire Diane
- 11 NTYO'O NNANGA Valery Y
- 12 DAMDJEL NANGA Wilfried

Région d'enquête de l'EST

N° Nom et prénoms

Contrôleurs

- 1 KOMBO NDISSARA Yannick
- 2 SIANDJEU Gaston
- 3 NSOOMA SOM Achille

Enquêteurs

- 1 TAGWEU Julie Patriciane
- 2 BIHINA ESSAMA Vigne Paul
- 3 YEDE NDOUDA Paul
- 4 MANGA Apollinaire
- 5 DJOTTO MENGAMEGNA Edwige
- 6 NTOMO Mathieu
- 7 NTSA Hilaire Paulin
- 8 NGOUH Dérick
- 9 NGOUE BIBOUM Fidèle
- 10 ABEWE AFIA Lovy
- 11 FOTOU TCHIDJO Ulrich
- 12 ABUI ABUI Rigobert

Région d'enquête de l'EXTREME-NORD

N° Nom et prénoms

Contrôleurs

- 1 BAYANG DIKWE Valérie
- 2 SACK III Hans
- 3 ABANDA NDJONO A.

Enquêteurs

- 1 FADIMATOU IBRAHIM
- 2 OUMMOL DOUBLA
- 3 GAMAHIN BINA H.
- 4 ASSAKAL Michael A.
- 5 DJENGUE Vanessa B.
- 6 SOUAIBOU
- 7 ABDOULAYE YAYA
- 8 SADOU SALI
- 9 AWE TAIWE ABRAHAM
- 10 MOUSSA SANDA OUMARA
- 11 ADAM MARBA
- 12 AZAFOUKAI ELVIS E.

Région d'enquête du LITTORAL

N°	Nom et prénoms
Contrôleurs	
1	ANGOULA Alain Thierry
2	NKEN EKANI Théodore
3	NOUMTCHE DJASSAB David

Enquêteurs

1.	KODJOU FEUTSEU Mureille Jessica
2.	OBAMA Delphin Aristide
3.	TCHANGUE ZANFACK Estelle
4.	NGO MBEY Rebecca
5.	AKOUMBA OYANE Berthe
6.	MANDENG MA MANGUELLE Boniface
7.	TEUGANOU NGASSEU Blondel
8.	SIACA Michelle Sandra
9.	ESSAMA EDZIMBI Régine Carole
10.	KAMDEM Joseph Bosco
11.	LABOWO NONGNI Christelle Victoire
12.	NGADE TOUKO Ange Franky

Région d'enquête du NORD

N°	Nom et prénoms
Contrôleurs	
1.	DONGMO NGUEGANG Alexis T.
2.	HOUARAI BACHIR
3.	NEI Marcel

Enquêteurs

1.	BOOBIENE DOUBNE B.W.
2.	DAYANG BOUBA
3.	NDJOULA Pascale
4.	TALLA NAOUSSI Lionel
5.	ATEBA Athanase Joël
6.	BADA YALLAH André
7.	KEMGOUNG WAMBA Alban
8.	YEDJIE DJELANG Fidèle
9.	ABOUBAKAR MOUMINI
10.	ALIOUM MOUSSA HAMADAMA
11.	PAGORE MOUSSA Victor
12.	SOBSOUBO DJONEMO Nephtali

Région d'enquête du NORD-OUEST

N°	Nom et prénoms
Contrôleurs	
1.	LOLOH Mirabell
2.	NSAME Pascal

Enquêteurs

1.	OBAH ADENG Tracy Parker
2.	Claude FONYUI SHAFE
3.	Linda Nalova ESOWE
4.	NDEH Francis
5.	MIMMA Perpetua
6.	NGEH Laura Senke
7.	AWASUM NGWENETAH Linda
8.	KERMO Basil WIRBA

Région d'enquête de l'OUEST

N°	Nom et prénoms
Contrôleurs	
1	FAH Clément
2	TAGNE NOSSI

Enquêteurs

1.	AZAMBOU CHOUNGMELE Pascal
2.	NDASSI Franck Loic
3.	NANDJOU SILTSA Vanick
4.	MAHOP Loïs Salomé
5.	MBIEKOP TCHOUOMOU Raïssa
6.	NGUENANG
7.	AHOUAMA Greg Steve
8.	TOUAMOU YAMANGAM Edmond

Région d'enquête du SUD

N°	Nom et prénoms
Contrôleurs	
1.	CHEUFFA Rostand
2.	NTEP Puis

Enquêteurs

1.	JOUANANG Roslin
2.	NGUELE Gustave
3.	ABOU'OU Marcelle
4.	TSAGA Antoinette
5.	OUMENTCHEU Merlin
6.	ABESSOLO Angèle

Région d'enquête du SUD-OUEST

N°	Nom et prénoms
Contrôleurs	
1.	TAKANG Michael
2.	LIAGA RIKOUADE

Enquêteurs

1.	APAH Tobias
2.	EPOSI Ngomba
3.	ETA Georges
4.	ETAH NWESE Ernest
5.	ETTA Maureen
6.	Julio HOMBO EBIA

Région d'enquête du SUD

N° Nom et prénoms

7. GUIATEU Ida
8. NGOM Stéphane

Région d'enquête du SUD-OUEST

N° Nom et prénoms

7. MBANYI Cassandra
8. NKEMTEBA John
9. NYENTI Pamela
10. ZEBAZE NjugaMba Kevin

6. Equipe d'exploitation informatique des données

N° Nom et prénoms

- 1 DEFFO GOUOPE Guy Ferdinand
- 2 TCHAKOUTE NGOHO Romain
- 3 TAME DJOKAM Thierry
- 4 CHOUDONG JIOFACK Diane
- 5 NGUENDJIO YOMI Aristide